



© ARTS DÉCOUVERTE

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Lauranne van Naemen

## Conte

### *Son ange*

Les doigts de la jeune Solange découvrent son ange. Une rencontre surprenante et sensuelle, racontée par Michel Torrekens et illustrée par Lauranne van Naemen.

PAGES 8 ET 9



© iStock

## Maladie

### **Du changement pour l'incapacité de travail**

Quelles démarches doit-on effectuer vis-à-vis de la mutualité ? Que faire si l'on est convoqué par le médecin-conseil ? ... Autant de questions clarifiées à l'aube de 2016. Tandis que le gouvernement entend activer le retour au travail.

PAGES 6 ET 7

## Citoyenneté

### *Semons des possibles*

Il existe une foule d'initiatives pour transformer le monde. Focus sur des actions de résistance mises en exergue par le Mouvement ouvrier chrétien.

PAGE 5

## Social

### *Quelle solidarité demain ?*

Responsabiliser financièrement les patients est dans l'air du temps. Faut-il y voir la fin d'un système solidaire ?

PAGE 11

Conseils juridiques

## Une cession de rémunération, qu'est-ce que c'est ?

Traditionnellement, les banques exigent que les emprunteurs signent une cession de rémunération dans le cadre des crédits hypothécaires ou des crédits à la consommation. Si l'emprunteur ne paie plus, elles prélèveront ainsi les montants directement à la source. Face à l'augmentation des impayés, d'autres acteurs commencent à exiger une cession de rémunération, par exemple des crèches, des propriétaires, ou même le SPF Finances.

La cession de rémunération est une convention qui protège le créancier. En effet, son débiteur lui cède une partie de ses revenus s'il ne respecte pas les paiements prévus dans le contrat. En cas d'impayés, le créancier est donc autorisé à demander à l'employeur ou à l'organisme de paiement de son débiteur de lui verser directement la partie saisissable de ses revenus. L'employeur s'exécute sans que le créancier ait eu recours à la justice et à une procédure de saisie. Néanmoins certaines règles doivent être respectées.

### Autorisation par acte séparé

Pour être valable, la cession de rémunération doit être rédigée dans un acte séparé du contrat principal. Par exemple, avec un contrat de bail, la cession de rémunération doit être prévue dans un document distinct. Il ne peut pas s'agir d'une simple clause insérée dans le contrat principal. Deux documents séparés sont signés, chaque partie en conserve un exemplaire. Le but de la réglementation est d'attirer l'attention de la personne qui s'engage sur la portée de son engagement. De plus, si la cession est effectuée dans le cadre d'un crédit à la consommation, la convention doit reproduire certains articles de la loi du 12

avril 1965 relative à la protection de la rémunération.

### En cas d'impayés

Pour activer la cession de rémunération et percevoir directement une partie des revenus de son débiteur, le créancier doit l'avertir, ainsi que son employeur. Il informe son débiteur de son intention de mettre en œuvre la cession par lettre recommandée ou par exploit d'huissier. Une copie de ce courrier est également envoyée à son employeur et, au moins 10 jours après l'envoi au débiteur, le créancier doit lui envoyer une copie certifiée conforme de l'acte de cession.

### S'opposer à la cession

Lorsque le débiteur reçoit le courrier d'avertissement, il dispose d'un délai de 10 jours pour s'y opposer. Il le fait par lettre recommandée. Un courrier simple, un mail ou un courrier interne ne sont pas valables. Au-delà de ce délai, l'opposition est valable mais uniquement pour le futur. Si le débiteur fait opposition à la cession, le prélèvement des sommes est suspendu. Le créancier doit alors demander au Juge de paix l'autorisation de poursuivre l'exécution de la cession.



La cession de rémunération protège le créancier. En effet, son débiteur lui cède une partie de ses revenus s'il ne respecte pas les paiements prévus.

pour incapacité de travail, les indemnités et rentes payées en raison d'accident de travail ou de maladie professionnelle, les allocations accordées en cas d'interruption de carrière et les pensions alimentaires entre époux peuvent être cédées.

### Plafonds des montants cédés

Les rémunérations ne peuvent pas être cédées entièrement. La personne doit pouvoir conserver une partie de ses revenus pour continuer à vivre conformément à la dignité humaine. Des montants inaccessibles ont donc été prévus. Les plafonds actualisés pour 2016 seront publiés début 2016 sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be).

### Revenus inaccessibles

Dans tous les cas, certains revenus ne sont pas cessibles. Il s'agit notamment :

- des allocations familiales,
- des pensions d'orphelins,
- des allocations au profit des handicapés,
- du revenu garanti aux personnes âgées (Grapa),
- du revenu d'intégration sociale (RIS),
- des sommes payées à titre d'aide sociale par les CPAS,
- des remboursements de dépenses de santé par la mutualité, etc.

Par contre, les pensions de retraite et de survie, les allocations de chômage, les indemnités

### Enfants à charge

Lorsque la personne concernée à des enfants, elle peut demander une majoration des montants inaccessibles. Dans ce cas, il faut remplir le formulaire de déclaration d'enfant à charge et l'envoyer par recommandé à son employeur et au créancier.

// INGRID PLANCOQUEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)

Le service Pension vous informe

## Changements pour les pensions complémentaires et leurs rendements

De nombreuses modifications redessinent le contour du premier pilier de pensions, les pensions légales. Dans la foulée, les pensions complémentaires subissent également des modifications. L'une des dernières en date consiste en la réforme de la "garantie de rendement". Un changement effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le 15 octobre dernier, les interlocuteurs sociaux au sein du Groupe des Dix (1) ont conclu un accord sur les pensions complémentaires, entre autres sur la garantie de rendement. Jusqu'ici, une loi du 28 avril 2003 la fixait soit à 3,25 %, soit à 3,75 % selon les cas. Depuis plusieurs années, des remises en cause de ce taux se sont faites entendre. Les assureurs jugent en effet cet engagement financièrement intenable. Voici quelques éléments préalables afin de mieux comprendre de quoi nous parlons.

### > Qu'est qu'une pension complémentaire ?

Il s'agit de produits financiers souscrits par les employeurs auprès des organisations financières (assureurs ou fonds). Ces produits – communément appelés le "2<sup>e</sup> pilier" – bénéficient d'avantages sociaux et fiscaux. Les assurances groupe ou les fonds de pension entrent dans cette catégorie. Ils sont considérés comme des rémunérations différées.

### > Qu'est-ce qu'une garantie de rendement ou rendement garanti ?

Un "rendement" se traduit par un gain obtenu à partir des réserves financières (cotisations versées par les employeurs et éventuellement complétées par les travailleurs). Le fait de "garantir"

ce rendement signifie qu'on établit un seuil minimum d'augmentation des réserves, quel que soit le contexte financier, afin de protéger les (futurs) bénéficiaires des aléas du marché. Ainsi, le taux de rendement fut fixé à 3,25 % pour les cotisations (disons plutôt les primes) versées par les employeurs et à 3,75 % pour celles éventuellement versées par les travailleurs eux-mêmes.

### Quels changements ?

Les organismes financiers exigeaient depuis des années l'assouplissement de la garantie de rendement, même si, dans les faits, ils ne respectaient pas véritablement cette garantie. En réalité, ce sont les employeurs qui doivent combler la différence entre les rendements garantis et les rendements réellement appliqués.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de rendement sera variable – et non fixe – et variera entre 1,75 % et 3,75 %, sur la base des modalités fixées par les interlocuteurs sociaux.

### Rendement théoriquement garanti...

Attention, fixe ou pas, le rendement garanti n'est pas un rendement "réel". Ce n'est pas le rendement dont bénéficient réellement les travailleurs car, ni le nouveau, ni les anciens rendements ne tiennent compte de l'inflation, des



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de rendement sera variable – et non fixe, il variera entre 1,75 % et 3,75 %.

frais de fonctionnement (des fonds ou des compagnies d'assurance) ou encore des taxes prélevées lors de la liquidation du capital. Des études montrent que le rendement réel est bien en-deçà des taux en vigueur. Ajoutons que la modification pour janvier risque de faire baisser davantage encore ce rendement réel.

### Nécessité de transparence

Une pension n'est pas un simple produit financier. Au service pension de la MC, nous pensons qu'elle devrait comporter des principes d'assurance sociale (égalité, solidarité...). Plusieurs éléments nous préoccupent : le manque de transparence sur les frais de fonctionnement exigés par les assureurs, le manque à gagner pour les finances publiques en

raison d'un taux de taxation réduit, les inégalités générées par ce système, non seulement entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, mais aussi entre les secteurs d'activité. Il reste aussi pas mal de questions : quel sera le montant net de la pension complémentaire pour les personnes qui en bénéficient ? Le niveau de prime sera-t-il suffisamment élevé afin de constituer un complément intéressant ? Quelle sera la part de prime assurée par les employeurs ?, etc.

Le gouvernement se félicite de l'accord conclu par les interlocuteurs sociaux et s'engage à l'appliquer intégralement. Ceci dit, de nombreuses améliorations au profit des bénéficiaires sont encore nécessaires.

// SERVICE PENSION

### Le service Pension de la MC

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service Pension de votre région. Pour connaître les coordonnées du service proche de chez vous, appelez gratuitement la MC au 0800 10 9 8 7, envoyez un courriel au [servicepension@mc.be](mailto:servicepension@mc.be) ou surfez sur [www.mc.be](http://www.mc.be)

(1) Le Groupe des Dix est un des hauts lieux de la concertation sociale au niveau fédéral. Il réunit les principaux représentants des organisations syndicales et des organisations patronales.

## Je pense aussi à moi

Astuce  
de la quinzaineGérer  
ses pensées

Certaines "pensées automatiques" vous rendent triste ou en colère ? Ces ruminations vous pourrissent la vie ? Tentez de les repérer puis remplacez l'explication négative qui surgit par une vision plus positive et bienveillante : "Non, je ne suis pas un(e) incapable. C'est ce programme informatique qui est mal conçu". En surmontant ces pensées négatives, vous reprendrez davantage confiance en vous et votre estime de vous-même s'en trouvera améliorée.

Surfez sur [www.jepenseaussiàmoi.be](http://www.jepenseaussiàmoi.be)  
et découvrez les nombreuses solutions "bien-être"  
qui vous aideront à sortir des ruminations négatives !

[jepenseaussiàmoi.be](http://jepenseaussiàmoi.be)

## Jouets

## Vérifier les choix du Père Noël

Le 25 décembre, de nombreuses petites mirettes vont briller en déballant les cadeaux. Mais avant de laisser les peluches, poupées et autres voiturettes entre les mains des petits, il n'est pas inutile d'effectuer quelques vérifications, histoire de s'assurer que les cadeaux ne seront pas à l'origine de fâcheux incidents.

> **Lisez les étiquettes et les notices.** Et vérifiez que les éléments suivants s'y trouvent : âge recommandé, nom et adresse du fabricant, instructions d'utilisations, éventuelles mises en garde concernant l'inflammabilité du produit et son niveau sonore. Le label CE (conforme aux exigences) doit aussi se trouver sur ces documents. Il est obligatoire mais ne constitue pas pour autant un gage de sécurité. Les fabricants qui détiennent ce label doivent simplement introduire une demande certifiant que le produit satisfait aux normes. Et les contrôles ne sont pas réguliers.

> **Touchez, palpez !** Et assurez-vous que les yeux, cheveux, poils des peluches et autres poupées ne risquent pas de s'arracher facilement. Passez vos mains sur les arrêtes des jeux, mieux vaut qu'elles ne soient pas tranchantes et qu'elles ne disposent pas de pointes aiguisées. Les jouets en bois ne doivent pas présenter d'éclats. Vérifiez également que l'accès aux piles soit suffisamment protégé.

> **Jouez !** Expliquez à votre bout de chou comment utiliser le nouveau jouet. N'hésitez pas à l'accompagner dans les premiers moments afin de vous assurer que l'enfant en a bien compris le fonctionnement.

> **Garez aux cordons !** Les animaux et petits véhicules à tirer ont un succès fous chez les jeunes enfants. Le cordon ne doit pas être trop long afin d'éviter tout risque d'étranglement.

> **Testez !** La puissance de jet de certains projectiles fournis, par exemple, avec des pistolets. Si elle est trop forte et que le projectile atterrit dans le visage, les dégâts peuvent être sérieux.

> **Pour les moins de 36 mois.** Les tout-petits découvrent en partie le monde en insérant des objets dans leur bouche. Il est donc essentiel de s'assurer que les pièces des jeux soient suffisamment grandes pour qu'ils ne risquent pas de les avaler ou de les insérer dans leur nez.

> **Aérez les tapis puzzle et les produits en mousse.** Par souci d'économie, certains fabricants utilisent des substances qui peuvent s'avérer toxiques. C'est le cas du formamide. Il est facile à utiliser comme solvant, plastifiant



Passez vos mains sur les arrêtes des jeux, mieux vaut qu'elles ne soient pas tranchantes et qu'elles ne disposent pas de pointes aiguisées.

ou additif à un agent d'expansion pour mousses. Cette substance est considérée comme reprotoxique (toxique pour la reproduction) et irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. C'est lors des premiers jours de son déballeage qu'un jouet en émet le plus. Il est donc utile de bien laver et aérer le jeu - si possible pendant un mois - avant de le confier à votre enfant.

//ET

Source : Test Achats

## À suivre

## Y a quelqu'un ?

"L'an 15 nous aura ôté beaucoup". À l'heure du traditionnel bilan annuel, faut-il se rappeler le déroulé d'une année pavée d'effrois ? De mobilisations aussi. Elle a démarré avec des *Je suis Charlie*. Elle se clôture sur des *Je suis Paris*. Quelques élans de fraternité qui contrastent avec la presque officialisation d'un "snobier contemporain".

© PHOTOLIB BELGAMME



"Phnobar" fait partie des dix mots sélectionnés par l'UCL et *Le Soir* pour leur concours du nouveau mot 2015. Le néologisme signifie "faire mine d'ignorer les personnes proches, durant un échange verbal, en plongeant dans la consultation de son smartphone". Cette pratique du "snobier contemporain", de plus en plus répandue, mériterait donc l'imprimatur des dictionnaires de langue française alors qu'une année se termine. Et pas n'importe laquelle.

## La peur et ses conséquences

2015 touche à sa fin. On aimerait croire qu'une page se tourne. On aimerait se réfugier dans l'idée de la page blanche à venir. Souhait naïf pour l'an neuf. Comment la terreur aurait-elle pu passer par là sans dégâts ? La rédaction du magazine *Philosophie*, encline à poser de la réflexion sur le cours de nos vies, s'interroge. Et Patrick Boucheron y parle de la peur, de ses conséquences. "La vie reprend toujours ses droits, mais quand elle reprend, elle peut en avoir moins. Les droits, ça se perd politiquement et c'est difficile à reconquérir. Or de fait, nous le savons, et nous y acquiesçons, nous allons perdre certains droits, certaines libertés. Non, la pluie ne fera pas refluer de plus belle le désert. Nous sommes affectés, c'est-à-dire nous sommes diminués. L'an 15 nous aura ôté beaucoup." (1)

Peut-être l'an 2015 nous aura-t-il apporté aussi un peu. Quelques jours après les attentats de Paris, les journalistes étaient encore omniprésents dans le quartier de Bataclan. Le rédacteur en chef de *Philosophie magazine*, lui-même habitant du cru, tendait l'oreille aux réflexions des voisins. Celles d'un certain Philippe, 59 ans, par exemple : "Dans les grandes villes, il est devenu difficile de croiser le regard des gens. Ils sont trop préoccupés par leurs affaires, leurs yeux sont rivés sur leur téléphone, leurs oreilles sont bouchées par des écouteurs. Mais j'ai remarqué ce matin qu'on croisait plus facilement

les regards. Les gens cherchent un contact". Quelques mots, une observation qui, sans décorum, fait entrer dans l'essentiel : se regarder, exister aux yeux les uns des autres. Oui, il est des "micro-trottoirs" qui ne s'alimentent pas de brouilleries.

## Contre les isolements

Ces croisements de regards emplis d'humanité vont-ils se prolonger ? Voir se multiplier ? C'est un souhait moins naïf celui-là pour l'an neuf. Un vœu qui ne date pas d'hier mais dont les événements récents réactivent l'espoir. "Inventer un nouveau nous", "se donner de nouvelles manières d'être ensemble", "créer une nouvelle fraternité"...

Comme l'enjoignent les Serres, père et fils (2).

"L'ESPACE PUBLIC EST L'ESPACE DE LA NON RENCONTRE, DE LA SOLITUDE, ET, FINALEMENT DE L'INTIMITÉ. (...) PRENDRE LE TEMPS D'ÊTRE PROCHE, VOILÀ LE DÉFI QUI NOUS EST Lancé".

Le père, Michel, philosophe aguerri, octogénaire, explique comment, jeune homme, il a fait en sorte de trouver la liberté dans l'anonymat. Il s'agissait de "se dégager des vieilles querelles de voisinage, de bornage, de cocuage, de concurrence commerciale. Dans ces villages où tout le monde se connaissait (...), le lien social était vécu comme policier et s'en libérer était considéré comme une émancipation".

Le fils, Jean-François, engagé auprès de l'association Les petits frères des pauvres, explique comment, à l'inverse, il cherche à se délier de l'anonymat, à trouver une place dans une société devenue mobile, une "société de déplacements". "L'espace public est l'espace de la non rencontre, de la solitude, et, finalement de l'intimité. (...) Prendre le temps d'être proche, voilà le défi qui nous est lancé". Ensemble, ils invitent à réinvestir nos relations de proximité, celles où l'on peut se toucher, s'appuyer sur le bras d'un autre..., à passer à nouveau nos calendriers de fêtes, de célébration collectives, comme par le passé.

La période n'est-elle pas propice grâce à la fête de Noël ou à son ancêtre festif le solstice d'hiver (3) ?

// CATHERINE DALOZE

(1) *Philosophie magazine*, déc.-janv. 2015 • [www.philomag.com](http://www.philomag.com)(2) Jean-François et Michel Serres, *Solitude. Dialogue sur l'engagement*, éd. Le Pommier, 2015.(3) *Nouveaux rituels*, dossier 113, éd. Feuilles familiales, 2015.

» Médor sort de sa niche

Le trimestriel coopératif belge Médor, dont le premier numéro vient de paraître, a bien failli voir son projet tué dans l'œuf. Au sommaire de sa première mouture se trouve notamment un reportage sur la société pharmaceutique wallonne Mithra. Celle-ci n'a pas hésité à attaquer le journal en justice pour empêcher la diffusion de l'article, arguant des "accusations extrêmement graves et inexacts". Bonne nouvelle pour Médor, le tribunal de première instance de Namur a débouté la société pharmaceutique. Le journal est disponible dans un des 300 points de ventes dédiés. Abonnement annuel au prix de 60 EUR. Infos : <https://medor.coop>

» Médocs

Un petit cachet par ci, une petite pilule par là... Les médicaments sont désormais tellement ancrés dans nos vies qu'on finit par ne plus y prêter attention. Pourtant, comme le rappelle l'ASBL l'Autre lieu, ils sont loin d'être inoffensifs. Et leur conception résulte d'enjeux qui dépassent le strict intérêt thérapeutique. La brochure "Médocs" détaille le trajet de vie des médicaments : création en laboratoire, autorisation de mise sur le marché par les autorités de santé, démarchage des firmes pharmaceutiques auprès des médecins pour qu'ils prescrivent leurs médicaments... La brochure recommande de devenir "consommateur actif" et de s'informer sur les médicaments prescrits et leur composition. Elle fournit également les liens vers plusieurs sources informatives indépendantes et gratuites.

Infos : Brochure Médocs, ASBL l'Autre lieu • Gratuit • 02/230.62.60 • [www.autreliu.be](http://www.autreliu.be)

» L'économie en 100 mots

Flat tax, Grexit, balance commerciale, flexicurité... Ce vocabulaire abonde dans les textes médiatiques liés à l'économie, et peut rebuter. Christophe Degryse, auteur de *L'économie en 100 mots d'actualité*, décortique ces termes pour offrir au lecteur des repères, afin d'approfondir sa connaissance du sujet.

Infos : *L'économie en 100 mots d'actualité* • Christophe Degryse • De Boeck Supérieur • 2015 • 216 p. • 19 EUR



» Prix innovation sociale

En matière d'innovation, l'économie sociale n'est pas en reste. Le 27 novembre dernier, l'Union des entreprises à profit social (Unipso) célébrait la remise de son prix innovation sociale 2015. Trois projets ont obtenu les faveurs du jury. Médaille de bronze pour l'ASBL Le Bien Vieillir et "C'est ma vie", un projet visant l'amélioration du quotidien des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches. L'association Nos oignons décroche la médaille d'argent pour son projet d'ateliers collectifs et stages individuels d'insertion en entreprises agricoles pour les personnes en institutions de santé mentale. L'association Lire & écrire Luxembourg rafle l'or grâce à "La traversée", une collection de livres simples offrant à tous les adultes l'accès et le plaisir de la lecture. Les trois lauréats reçoivent une aide financière et un accompagnement personnalisé pour le développement de leurs activités. Infos : [www.unipso.be](http://www.unipso.be)

La Wallonie se dote d'une Agence pour une vie de qualité

Avec la sixième réforme de l'État, la Wallonie devra gérer toute une série de nouvelles compétences en matière de santé et d'action sociale. À cette occasion, un organisme d'intérêt public vient d'être créé : l'Agence pour une vie de qualité (AviQ) qui reprendra également les compétences de l'Awiph.



© Reporters Photo

L'AviQ œuvrera donc dans les matières de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales. Son objectif : assurer la cohérence et la simplification des mécanismes de protection en Wallonie. Plus concrètement, la nouvelle agence sera divisée en trois branches spécifiques : "bien-être et santé", "handicap" et "familles". Ces entités fonctionneront avec des budgets distincts et de manière autonome, mais des synergies seront établies entre elles au travers de commissions transversales. Parmi les missions assurées par l'Agence, on retiendra :

- pour les politiques en matière de bien-être et de santé : le remboursement des prestations de sécurité sociale en santé en maison de repos et de soins, l'organisation de la première ligne d'aide et de soins, la

prévention et la promotion en matière de santé, les aides à domicile... ;

- pour la politique du handicap : l'aide à l'aménagement du domicile, le financement des politiques d'emploi, les politiques relatives à l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées, la sensibilisation et l'information en matière d'handicap... ;

- pour les allocations familiales : la définition des prestations d'allocations familiales principalement, la gestion des budgets et le contrôle des caisses y afférant...

L'AviQ emploiera 800 personnes et entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Son siège central sera situé à Charleroi. Un grand chambardement et encore de nombreuses inconnues... À suivre donc...

Questionner les normes de minceur et de poids

Une troisième campagne "Voyons large" se déploie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et met en lumière un paradoxe : dans une société où les incitants à la prise de poids sont nombreux, tout nous pousse à être le plus mince possible.

Gagner ou perdre des kilos n'est pas seulement une question d'attitude individuelle ou de volonté. C'est pourquoi "Voyons large" propose de réfléchir au contexte, aux incitants, qui entraînent une mauvaise alimentation.

À commencer par les tromperies faites par notre cerveau. Il fait croire que l'assiette bien remplie contient la quantité de nourriture adaptée à nos besoins. Il décupabilise celui qui surconsomme des produits étiquetés "pauvre en graisses". Il associe une image publicitaire positive à des produits néfastes pour la santé...

Comme l'explique Olivier Corneille, professeur en psychologie à l'UCL, "nos comportements alimentaires témoignent d'une rationalité limitée. Ils sont largement automatiques et contaminés par des jugements défectueux".

Autre facteur qui influence le poids : l'activité physique. Elle déserte nos journées et, de plus en plus, la ten-

dance est à la sédentarité. Pourquoi ? Parce que la distance et le manque de temps ne permettent pas d'amener les enfants à pied à l'école, d'aller au travail, de faire des courses (sans voiture) ou encore de visiter des proches. La sédentarité ne s'installe pas par envie. Ce sont nos vies et nos métiers qui nous y conduisent.

Et puis l'environnement... En ville, d'innombrables éta- blissements proposent à boire et à manger à toute heure de la journée. L'industrie agro-alimentaire a réussi le pari de pouvoir proposer, en permanence, une offre abondante et adaptable à une majorité de budgets.

Dans ce contexte, tout pousse à consommer et à prendre du poids. Et rien n'empêche de rêver d'être mince, beau, belle comme les modèles des affiches. En Belgique, 35% des femmes et 21% des hommes voudraient perdre du poids. C'est plus que le nombre de personnes pour lesquelles la perte de poids pourrait représenter un gain de santé.

La campagne de Question Santé devrait permettre à chacun de continuer à prendre du recul sur les normes de poids et à mieux comprendre les causes, complexes et multiples, qui influencent nos comportements. Un calendrier ludique, distribué sur demande, interroge chaque mois les normes de minceur et de poids. Autre allié dans cette démarche, le site Internet qui détricote les préjugés et les croyances. //MaC

» Infos : Question Santé ASBL 02/512.41.74 • [www.voyonslarge.be](http://www.voyonslarge.be)



© Question Santé

Agences bancaires : on ferme !

La suppression des agences bancaires suit son petit bonhomme de chemin en Belgique. Sans que personne ne s'émeuve vraiment, estime le Réseau Financité, des impacts sur les publics les plus fragiles.

D'une manière générale, les Belges apprécient fortement la possibilité d'entrer en contact avec leur banque via Internet. Ainsi, en dix ans, le nombre d'utilisateurs de l'e-banking a plus que quintuplé dans le pays. Cette évolution va de pair avec la disparition progressive des agences : 1.449 de celles-ci ont fermé leurs portes depuis 2008, et la tendance n'est pas près de s'arrêter. Une évolution inexorable, dira-t-on...

Le hic, c'est que plusieurs types de publics en pâtissent directement, soit parce qu'ils se sentent désemparés devant l'évolution technologique, soit parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'équiper. C'est le cas d'une bonne partie des personnes âgées, mais aussi de certains jeunes, migrants, handicapés ou personnes en difficulté de lecture/écriture. Comment se faire conseiller si l'agence au bas de la rue ferme ses portes ou réduit drastiquement ses heures d'ouverture ?

Au Réseau Financité, on s'inquiète de cette évolution non sans faire remarquer l'énorme disparité entre les principales régions du pays : la Flandre compte 35 agences par 100 km<sup>2</sup>, la Wallonie n'en compte que 9,8... C'est donc bien la difficulté d'avoir accès à son propre argent qui, pour les publics précarisés, pose problème. Comble de la situation : les opérations réalisées en agence se voulant dissuasives, elles sont facturées de plus en plus cher au client. Que faire ? Le Réseau réclame une mutualisation de ces coûts, plutôt que la segmentarisation actuellement appliquée (chaque profil de clientèle paie le tarif qui lui correspond). Avec cette mutualisation, les coûts encourus par les personnes plus fragiles seraient très faibles et indolores.

Pour appuyer ses dires, le Réseau souligne une autre conclusion majeure de son Rapport 2015 sur l'inclusion financière. Depuis la crise de



© P. Lefevre - BELPRESS

C'est bien la difficulté d'avoir accès à son propre argent qui, pour les publics précarisés, pose problème.

2007, le nombre de crédits défaillants a augmenté de plus de 25% en Belgique (soit 350.635 dossiers ouverts). Parallèlement, 37,6% des publicités

pour des crédits à la consommation sont en infraction. Cherchez l'erreur...

//PHL

Citoyenneté

# Semons des possibles !

La culture est un moteur d'émancipation et de résistance. Voilà le postulat de Présence et action culturelles (PAC), du Centre d'action laïque (CAL) et du Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP) du Mouvement ouvrier chrétien, les trois partenaires du projet "Semons des possibles". Une idée qui met en exergue de beaux projets "culturéstants". //ET

La campagne "Semons des possibles" met en évidence et valorise des actions de terrains qui dénoncent une triple domination : patriarcale, raciste et capitaliste. Ces actions proposent d'autres rapports sociaux et modèles de vie en société. Des actions, individuelles mais surtout collectives, de petite ou de grande ampleur, qui offrent un nouveau visage à la société. Un profil alternatif, qui

voit la justice et l'égalité, un regard neuf et une voix qui ose dire non aux modèles dominants.

Parmi les différents outils produits dans le cadre de cette campagne, une brochure a été diffusée dans l'espace public, qui présente un aperçu de cette "culturéistance".

**Focus sur quelques semeurs et sur leurs récoltes, parmi une vingtaine.**

>> Plus d'infos : [www.ciep.be](http://www.ciep.be) • 02/246.38.41/43

## Femmes au café

**Les semeurs** : AWSA-Be est une association féministe qui fait la promotion des droits des femmes du monde arabe. Son objectif est de créer des ponts entre les cultures en Belgique.

**Le champ** : les cafés ! L'ASBL organise des sorties, tantôt pour partager un verre, tantôt pour assister à un événement culturel (rencontres avec des écrivains arabes, conférences et débats sur l'origine des cafés dans le monde arabe...), dans des cafés bruxellois. Des lieux qui, dans certains quartiers, sont exclusivement dédiés à un public masculin.

**La récolte** : avec respect, curiosité, patience et écoute... on récolte du dialogue et on renforce la mixité des genres et l'égalité. En "osant sans provoquer", ces femmes veulent se questionner sur la société et ses rapports de force, en remettant en question d'abord leurs propres perceptions et clichés, et ensuite celles des autres.

>> Plus d'infos : AWSA ASBL - Amazone asbl • rue du Méridien 10 à 1210 Bruxelles • [www.awsa.be](http://www.awsa.be) • [awsabe@gmail.com](mailto:awsabe@gmail.com) • 02/229.38.63.



"La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"

UNESCO - Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Juillet - août 1982

## Terre en Vue et Herbes folles

**Les semeurs** : des dizaines de jardiniers en herbe ! Ils ont été mis en contact grâce à la régionale PAC Dinant Philippeville. Le projet existe depuis 2006.

**Le champ** : la rue de la Pesche à Couvin. On y explore - à travers des débats, des rencontres, des animations - d'autres modèles sociaux, économiques et culturels. "Terre en Vue et Herbes folles" est également l'aboutissement concret d'une réflexion citoyenne autour de l'extrême droite et des facteurs d'injustice qui mènent à l'adhésion à un discours populiste.

>> Plus d'infos : Régionale PAC Dinant-Philippeville • rue Bassidaïne 13 A à 5670 Nismes • [www.pac-dinantphilippeville.be](http://www.pac-dinantphilippeville.be) • [pac@mdsnismes.net](mailto:pac@mdsnismes.net) • 060/31.34.48.



**La récolte** : des liens créés et recréés. Au fil des saisons, la réflexion s'est portée sur la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement mais aussi des rapports sociaux. Des ateliers d'éco-jardinage sont organisés. Des parcelles de terre individuelles jouxtent d'autres parcelles communes entretenues de manière collective. Tout le monde prend part à la gestion du projet, en respectant les forces et les faiblesses de chacun. On y apprend également à manger saine et à se nourrir du savoir des autres.

## L'habitat permanent du Parc résidentiel de La Gayolle

**Les semeurs** : les membres de la copropriété du Parc résidentiel de La Gayolle. Ils forment un petit groupe représentatif de résidents. Ils sont élus par ces derniers.

**Le champ** : l'image. Celle de l'habitat permanent, négative aux yeux d'une frange de la population. D'aucuns voient ce type d'habitat comme des zones de non droit. Il est nécessaire de déconstruire les stéréotypes autour de l'habitat lui-même, mais aussi autour de ses habitants.

**La récolte** : accompagnés par le CIEP, les citoyens qui occupent un habitat permanent ont préparé une interpellation pour les autorités communales. Certains d'entre eux se sont ensuite rendus régulièrement aux conseils communaux afin d'assurer le suivi des actions des élus. Ces démarches sont des actes de résistance par rapport à la ghettoïsation des habitants de ces parcs résidentiels et campings.



>> Plus d'infos : CIEP Namur • Sébastien Bodart • 17, Place L'Illon à 5000 Namur • 081/83.05.07.

## R'd'Accueil et les gens du voyage

**Les semeurs** : le collectif de citoyens et d'associations "R'd'Accueil". L'objectif est de sensibiliser les citoyens aux images véhiculées autour des gens du voyage et de les informer sur les réalités vécues.

**Le champ** : il est divisé en deux.

L'interpellation politique, pour, entre autres, obtenir l'aménagement de terrains d'accueil. Et la sensibilisation du grand public, pour faire évoluer les représentations négatives et conscientiser à l'égalité d'accès aux droits fondamentaux pour tous.

**La récolte** : depuis 2012, tout une série d'actions ont été menées : expositions, rencontres politiques, parcours didactiques... Avec pour objectif d'encourager un changement de regard sur la communauté des gens du voyage.

>> Plus d'infos : [caroline.brion@laicite.net](mailto:caroline.brion@laicite.net) • 069/60.90.11.

## Socrate "En écho"

**Les semeurs** : une groupe d'une quinzaine de personnes, issues d'horizons différents et qui ont pour intérêt commun les questions liées au travail. Ils souhaitent s'interroger sur la centralité du travail dans notre société.

**Le champ** : la parole. Des réunions ont eu lieu deux fois par mois pendant

un an. Les participants y ont échangé et ont tenté de comprendre les enjeux actuels liés au travail : "que devient le travail enfermé dans l'emploi ?", "Être intégré dans la société, est-ce nécessairement avoir un emploi ?". Avec l'aide de spécialistes, ils veulent oser d'autres perspectives d'organisations du travail dans la société.

**La récolte** : un document, qui évoque les réflexions issues du groupe. Il peut faire l'objet d'une présentation orale par l'un des membres afin de susciter le questionnement dans d'autres groupes. Le souhait est aussi d'interpeller le monde politique.

>> Plus d'infos : *En finir avec l'emploi, pour la Cité du travail vivant* • ouvrage collectif • éd Couleur Livres • 138 p • 14 EUR. L'ouvrage peut être obtenu après de de Véronique Quinet au 063/21.87.33 ou via [v.quinet@mocluxembourg.be](mailto:v.quinet@mocluxembourg.be)

<sup>1</sup> <http://www.ciep.be/Campagnes-de-1-annee/Outils/>  
<sup>2</sup> Voir l'adresse CIEP

Incapacité de travail

# Un nouveau certificat destiné à la mutualité

Vous ne pouvez pas vous rendre au travail pour cause de maladie ou d'accident ? À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour informer votre mutualité de votre incapacité de travail et bénéficier d'un revenu de remplacement (1), vous devrez utiliser un nouveau modèle de certificat. Que vous soyez salarié, indépendant ou chômeur. Sur ce document, le médecin généraliste ou spécialiste devra indiquer la date probable de la fin de l'incapacité.

Dans quels délais faut-il déclarer son incapacité de travail (IT) à sa mutualité ? La réponse à cette question ne change pas : tout dépend de la situation ou du statut professionnel (voir tableau ci-contre). Vous n'êtes pas certain de votre situation ? Par prudence, introduisez alors votre certificat dans les 48 heures qui suivent le début de votre incapacité. Il est important d'effectuer cette démarche dans les délais légaux pour éviter de voir les indemnités réduites de 10% durant la période de retard.

**Un nouveau certificat**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, vous devrez utiliser un nouveau certificat pour la déclaration d'incapacité (ce document est plus connu sous le nom de "confidentiel")(2). Ce formulaire sera disponible chez votre conseiller mutualiste. Vous pourrez aussi le télécharger sur le site [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self-service). Pensez à emporter un document vierge quand vous consultez votre médecin afin qu'il puisse le compléter. Un formulaire distinct existe pour les salariés et pour les indépendants.

Désormais, sur le certificat, le médecin devra noter non seulement la date de début de l'incapacité de travail, mais aussi la date de fin probable. Cette date est celle du jour qui précède la reprise du travail. Par exemple le dimanche si le médecin estime que vous pourrez reprendre le travail le lundi.

S'il s'agit d'un début d'incapacité, vous devrez cocher la case "première déclaration". Si la période d'incapacité est prolongée, c'est la case "prolongation" qui devra être sélectionnée.

Autre nouveauté : vous devrez décrire le plus précisément possible le type de travail que vous exercez pour permettre au médecin-conseil de votre mutualité de savoir quel genre de tâches vous exercez (par exemple un métier physiquement lourd, un travail administratif de bureau...)

**NOUVEAUTÉ : SUR LE CERTIFICAT, VOUS DEVREZ DÉCRIRE LE PLUS PRÉCISÉMENT POSSIBLE LE TYPE DE TRAVAIL QUE VOUS EXERCIEZ.**

**Par la poste**

Une fois le certificat d'IT complété et signé, faites-le parvenir au médecin-conseil de votre mutualité régionale par la poste (la date du cachet de la poste faisant foi pour déterminer l'introduction du certificat dans les délais). Ne déposez jamais un tel document dans une boîte aux lettres verte de la MC.

**La reconnaissance de l'incapacité**

Le médecin-conseil décidera de reconnaître ou non votre IT sur la base du certificat que vous lui aurez envoyé. Il vous communiquera sa décision par courrier. En cas de reconnaissance de l'IT, la période probable de l'incapacité de travail sera spécifiée dans la lettre (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent).

**Vous reprenez le travail ?**

Si vous retournez au travail (ou au chômage) le lendemain de la date de fin de votre incapacité, vous ne devez pas en avvertir votre mutualité. Par contre, si vous reprenez le boulot avant cette date, vous devez l'en informer et transmettre au plus vite l'attestation de reprise du travail complétée par votre employeur.

Si vous souhaitez reprendre votre travail partiellement ou exercer une autre activité, prévenez votre mutualité avant de commencer. Les indépendants doivent en outre effectivement avoir reçu une autorisation avant de reprendre leur activité professionnelle.



DÉSORMAIS, SUR LE CERTIFICAT, LE MÉDECIN DEVRA NOTER NON SEULEMENT LA DATE DE DÉBUT DE L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL, MAIS AUSSI LA DATE DE FIN PROBABLE.

**Quand déclarer son incapacité de travail à la mutualité ?**

STATUT DE L'ASSURÉ	DÉLAI DE DÉCLARATION À LA MUTUALITÉ
Employé	28 jours calendrier
Ouvrier	14 jours calendrier
Chômeur et personne qui ne travaille pas ou plus au début de l'IT (exemple : intérimaire dont le contrat prend fin)	48 heures
Indépendant	28 jours calendrier
Gardiennage d'enfants encadrée	48 heures
Après avoir quitté l'hôpital	48 heures
En cas de rechute après la reprise du travail : - dans les 14 jours (pendant la 1 <sup>ère</sup> année d'IT) - dans les trois mois (à partir de la 2 <sup>e</sup> année d'IT)	48 heures
En cas de prolongation de l'IT	48 heures

En cas de rechute, vous devez faire parvenir un nouveau certificat complété par votre médecin (1<sup>ère</sup> déclaration) et ce, dans les 48 heures.

**Votre incapacité se prolonge ?**

Si le médecin estime que vous n'êtes toujours pas en mesure de retravailler à la date qu'il avait indiquée sur le certificat initial, il peut prolonger la période d'incapacité. Attention toutefois : un certificat de prolongation est nécessaire uniquement lors de la première année d'incapacité. Dans ce cas, un nouveau formulaire doit être complété avec, à nouveau, une date probable de fin d'IT. Ce document est à envoyer au médecin-conseil dans les 48 heures qui suivent la

date de fin d'incapacité. Rien n'empêche de prolonger l'incapacité avant l'expiration de la date limite.

// JD

**Lire aussi "Personne n'est malade par plaisir" en page 7.**

(1) Si vous avez subi un accident de travail et qu'une déclaration a été introduite dans le cadre de cette législation, vous n'avez pas à déclarer le début de votre IT auprès de votre mutualité.

(2) Pour ceux dont l'incapacité a été reconnue avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ancien système est maintenu (avec invitations par le médecin-conseil). En cas de rechute, ils passeront dans le nouveau système.

**bon à savoir**

**// Le médecin-conseil vous convoque ?**

C'est le médecin-conseil de votre mutualité qui prend la décision de reconnaître ou non votre incapacité de travail. Dans la majorité des cas, au cours de la première année d'incapacité de travail, il suivra l'avis de votre médecin. En cas de désaccord, il prendra contact avec lui. Il peut aussi vous convoquer pour vous examiner avant de prendre une décision.

Par ailleurs, lui-même ou un membre de son équipe peut vous contacter pour voir comment vous soutenir au mieux dans une démarche de formation ou de reprise du travail qui vous convienne.

Vous êtes tenu de répondre aux convocations du médecin-conseil. En cas d'absence à l'examen prévu, vos indemnités seront bloquées. En outre, en cas d'absence répétée sans motif valable à l'examen médical auquel vous avez été convoqué (ou en cas de refus de vous y soumettre), le médecin-conseil peut décider de mettre fin à la reconnaissance de votre incapacité de travail. Dès que l'incapacité de travail dépasse un an, vous entamez alors la période dite d'invalidité. À partir de ce moment, votre médecin n'a plus à remplir de certificat d'incapacité pour votre mutualité. C'est le Conseil médical de l'invalidité (Inami) qui décide de la reconnaissance de votre incapacité de travail prolongée.

**Quel impact sur le revenu ?**

En cas d'incapacité de travail causée par une maladie ou un accident (ni maladie professionnelle ni accident du travail), la mutualité octroie au travailleur un revenu de remplacement, sous certaines conditions prévues par la loi. La prise en cours de ces indemnités d'incapacité de travail diffère selon le statut.

> **Travailleur salarié sous statut employé** : la mutualité intervient dès le 31<sup>e</sup> jour d'incapacité de travail. Durant les 30 premiers jours, l'employé perçoit 100% de sa rémunération de son employeur (c'est la période de salaire garanti).

> **Travailleur salarié sous statut ouvrier** : la mutualité intervient dès le 15<sup>e</sup> jour d'incapacité de travail. Durant les 14 premiers jours, l'ouvrier perçoit sa rémunération de son employeur (100 % du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> jour et 85,88 % du 8<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> jour).

> **Chômeur indemnisé** : la mutualité intervient dès le 1<sup>er</sup> jour d'incapacité.

> **Travailleur indépendant** : la mutualité intervient à partir du 2<sup>e</sup> mois d'incapacité, après une période de carence d'un mois.

>> Pour plus d'informations concernant le salaire garanti, contactez votre conseiller mutualiste, votre syndicat ou consultez le site du SPF emploi : [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)

## Le point de vue de la MC

**"Personne n'est malade par plaisir"**

Reprenre le travail après une incapacité de travail doit être volontaire et ne peut être lié à des sanctions financières : tel est le message lancé au gouvernement fédéral par les syndicats et le patronat. La Mutualité chrétienne leur emboîte le pas.



© ibstock

"La réintégration au travail des malades de longue durée" figure en bonne place dans le programme du gouvernement Michel. Son intention initiale ? Confier au médecin-conseil de la mutualité le soin de proposer un projet de "retour à l'emploi" au travailleur en incapacité de travail dès le 3<sup>e</sup> mois qui suit sa déclaration d'incapacité. Avec comme corollaire, une pénalisation financière de 10% s'il refuse de suivre le plan de réintégration "sans motif valable" ou s'il ne "coopère pas suffisamment". Contrairement à ce que l'estampillage gouvernemental pourrait laisser entendre, les invalides (en incapacité depuis un an ou plus) ne sont pas concernés de manière prioritaire par cette mesure.

Ce projet a soulevé un tel tollé dans les milieux patronaux, syndicaux et mutualistes que les ministres de l'Emploi et de la Santé - respectivement Kris Peeters et Maggy De Block - ont quelque peu revu leur copie. Les modalités d'un plan de réintégration professionnelle ont été assouplies dans le temps. Et le médecin du travail devrait être plus étroitement associé à la démarche lorsque l'assuré est toujours sous contrat de travail. Toutefois, le nouveau projet maintient la pénalisation financière de 10% en cas d'efforts insuffisants.

**Une dynamique positive indispensable**

Le Groupe des Dix (qui réunit les représentants des employeurs et des organisations syndicales) s'est penché sur la mesure. Il a conclu un accord sur un plan de réintégration professionnelle et insiste pour qu'il se fasse sur une base volontaire et sans risque de sanction.

La Mutualité chrétienne se réjouit de ce point de vue commun. Elle partage l'idée selon laquelle la remise au travail des personnes en fragilité de santé est un objectif louable et même indispensable - dès que l'état de santé le permet - pour éviter le décrochage professionnel et social. Mais ce retour à l'emploi doit se réaliser dans une dynamique positive qui implique l'adhésion du travailleur. Dans les faits, cela se traduit le plus souvent par un retour à l'ancien emploi, éventuellement de manière partielle. Cela peut prendre aussi la forme d'une nouvelle fonction, mieux adaptée aux capacités de la personne. Parfois, une

réorientation professionnelle doit être envisagée, ce qui nécessite du temps.

"Nous enregistrons de bons résultats. Nos médecins-conseil constatent que le processus n'est couronné de succès que si les démarches sont faites en accord avec les patients", précise Etienne Laurent, membre de la direction médicale de la MC. Contraindre une personne à retourner au boulot alors qu'elle ne s'en sent pas encore la force n'est pas la solution. On assiste bien souvent à une rechute dans un délai plus ou moins court.

**"Imposer un processus de réintégration à l'emploi n'est presque jamais nécessaire : après deux mois d'incapacité, plus de la moitié des assurés ont déjà spontanément repris le travail. Ils sont 80% après six mois !"**

"Il faut remettre les choses à leur juste place dans ce débat, affirme encore la MC. Imposer un processus de réintégration à l'emploi n'est presque jamais nécessaire : après deux mois d'incapacité, plus de la moitié des assurés ont déjà spontanément repris le travail. Ils sont 80%

après six mois !"

En bref, la démarche privilégie l'accompagnement, pas la contrainte. Il ne faut pas brandir la mesure de sanctions... décidées à des fins purement budgétaires, estime la MC. Comme elle le rappelle, un système de sanctions existe déjà à l'encontre des personnes qui abusent du système et s'obstinent à refuser de collaborer. Rien qu'en 2014, 10.750 personnes ont perdu l'intégralité de leurs indemnités...

**Inquiétudes**

Au moment où nous écrivons ces lignes, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore prononcé sur l'accord social conclu par le Groupe des Dix. Les premiers signaux sont inquiétants. Certains partis continuent à s'accrocher à la nécessité de sanctionner les malades et sont prêts, pour ce faire, à balayer l'accord social. "Ce serait une grave erreur. L'obligation d'un trajet de réintégration, assortie d'une sanction, est une mesure contreproductive qui aura pour seul effet de réduire le pouvoir d'achat d'une population déjà fragilisée tant sur le plan de la santé que sur le plan social, s'inquiète la MC. L'incapacité de travail doit faire l'objet d'un plan global dans lequel médecins-conseil, médecins du travail, médecins traitants et employeurs collaborent à un objectif commun : s'assurer du meilleur accompagnement et soutien des personnes en incapacité de travailler".

// JD

## Prothèse totale de hanche

**De grandes différences de qualité entre hôpitaux**

Dans plusieurs établissements hospitaliers, le risque de subir une seconde intervention chirurgicale après le placement d'une prothèse totale de hanche est deux à trois fois plus élevé que dans d'autres. C'est l'un des résultats de l'étude à grand échelle menée par la Mutualité chrétienne sur cette intervention chirurgicale fréquente.



© PH. TUPIN BELFRIES

En 2013, près de 20.500 patients ont bénéficié du placement d'une prothèse totale de hanche. Cette intervention, quasiment tous les hôpitaux belges la réalisent. Et globalement, les résultats sont très bons en comparaison avec d'autres pays : la personne qui bénéficie d'une prothèse totale de hanche a 95 % de chances de la conserver plus de dix ans (souvent même 15 ans). Cependant, les chances de "survie" de la prothèse varient selon l'hôpital où l'intervention a été effectuée. Voilà ce que montre la récente étude de la MC. Elle porte sur 11.000 interventions ayant eu lieu en 2012 et 2013, dans 84 hôpitaux.

**La personne qui bénéficie d'une prothèse totale de hanche a 95 % de chances de la conserver plus de dix ans.**

Même après correction de divers biais (liés notamment à l'âge du patient), certains hôpitaux font mieux ou moins bien que la moyenne. Ainsi, un patient du CHU Mont-Godinne a près de trois fois plus de risques de révision de sa prothèse (dans les dix ans) que la moyenne. Le risque est près de deux fois plus élevé que la moyenne au centre hospitalier Peltzer La Tourelle à Verviers et au CHU de Liège. En Flandre, c'est l'hôpital St-Vincent de Deinze qui obtient le plus mauvais score, avec un risque près de deux fois plus élevé que la moyenne. En revanche, à l'hôpital Notre-Dame de Lourdes de Waregem et à l'hôpital régional de Louvain, le patient a près de trois fois moins de risques de voir sa prothèse remplacée. L'étude montre également qu'il n'y a pas de lien entre coût et qualité : ce n'est pas parce que le patient paie cher que les prestations sont de meilleure qualité.

**"Pour une opération aussi fréquente, les patients ne devraient pas se demander dans quel hôpital il est préférable de se rendre".**

D'autres indicateurs témoignent également de différences en termes de qualité. Le premier a trait à la transfusion sanguine. Cette pratique comporte des risques infectieux et d'erreurs - même s'ils sont heureusement exceptionnels - et nécessite le plus souvent une journée d'hospitalisation supplémentaire. Idéalement, le recours à la transfusion sanguine devrait donc être limité aux cas difficiles. En moyenne, une transfusion sanguine est réalisée dans 17 % des

interventions. Mais au CH Glorieux de Renaix, par exemple, ce taux atteint 56 %.

Le second indicateur concerne la durée de séjour à l'hôpital. Pour le placement d'une prothèse totale de hanche, celle-ci est de 7 jours en moyenne. Mais elle varie de 5 à 24 jours selon les hôpitaux.

Le dernier indicateur concerne l'admission au service des soins intensifs durant le séjour hospitalier. C'est le cas en moyenne pour 8 % des patients. Cependant, le pourcentage atteint 42% au CHU de Liège, par exemple, et grimpe même à 82 % à l'hôpital de Fures. Pourtant l'admission aux soins intensifs ne devrait avoir lieu qu'en cas de complications ou de pathologies multiples.

**Améliorer la qualité**

La première étude de la MC sur le placement d'une prothèse de hanche date de 2000. En 15 ans, tous les indicateurs de qualité tels que décrits ci-dessus se sont globalement améliorés. C'est une excellente nouvelle. Mais certains établissements n'ont pas évolué. "Pour-

tant, nos analyses successives leur ont été transmises et nous sommes soucieux de collaborer de manière transparente et équilibrée avec les soignants et les directions pour améliorer la qualité", précise Jean Hermesse. Pour une intervention aussi fréquente que la prothèse totale de hanche, les patients ne devraient pas se demander dans quel hôpital il est préférable de se rendre. Tous les hôpitaux doivent tendre à offrir des soins de qualité. Si les résultats sont aujourd'hui moins favorables dans certains d'entre eux, nous espérons que nos données serviront d'amorce au développement d'un plan d'action, en leur sein, en vue d'une meilleure qualité", conclut-il.

// JD

>> "Prothèse totale de hanche : une étude de la MC", décembre 2015. L'étude détaillée et les données par hôpital sont téléchargeables sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique actualités).

## Nouvelle

Le dernier numéro de l'année est l'occasion pour *En Marche* de vous proposer une lecture d'un autre genre. Une fiction qui fait la part belle à l'imaginaire. Plusieurs plumes se sont succédé au fil des ans, dans nos colonnes. Des auteurs belges francophones confirmés ou en devenir. Soutenus chacun par un illustrateur qui donne formes aux mots, à l'histoire et à ses émotions. Cette année, la rédaction vous invite à la découverte de *Son ange*, un texte de Michel Torrekens, illustré par Lauranne van Naemen.

## Son ange



**L**a beauté, à quoi ressemblait la beauté ? Ses parents, ses amis, d'autres encore, lui avaient parlé de couleurs, de nuances, de formes, de proportions, d'équilibre...

Pour Solange, le monde et la nuit se confondaient. Elle était plongée dans une obscurité absolue et violente depuis sa naissance. Sans nuance. Même pas une étoile ou la lune pour illuminer cet écran noir. Un semblant d'horizon comme une paroi lisse. Certains jours, cela la mettait dans une colère folle, une rage infinie. Lui donnait des envies de meurtre. De boxer l'air jusqu'à l'épuisement. De se taper la tête aux murs. De faire jaillir le sang, froid, gluant et sans couleurs. Une petite voix lui disait de se calmer, de se raisonner. Se raisonner, toujours être raisonnable. Plus facile à dire qu'à réaliser.

D'autres jours, c'est la tristesse qui l'envahissait. Le désespoir. Ces jours-là, elle avait l'impression de vivre de l'intérieur, comme si une vague la submergeait et l'asphyxiait. Elle se repliait sur elle-même. Se prostrait. Sourde aux tentatives de ses proches pour l'extraire de cette glu. Silencieuse. Fermée. Souvent, la musique l'aidait durant ces moments. Soit elle mettait les écouteurs sur les oreilles et tout son corps se transformait en une chambre d'échos aux chansons qu'elle préférait. Soit elle augmentait le volume au maximum et c'est sa

chambre qui se métamorphosait en une immense caisse de résonance. Même ses parents n'osaient plus intervenir quand elle traversait ces heures en solitaire.

Ces derniers temps, elle trouvait du réconfort dans une chanson qui passait fréquemment sur les ondes et Internet. Elle se la repassait en boucle, comme si elle la redécouvrait à chaque fois. Il y avait entre elle et cette musique quelque chose de mystérieux, comme un pacte secret. Comme si le compositeur l'avait écrite pour elle. Elle évoquait surtout quelqu'un qui lui semblait destiné.

*Regarde il gèle là sous mes yeux  
Des stalactites rêvent trop vieux  
Toutes ses promesses  
qui s'évaporent  
Vers d'autre ciel vers d'autres ports*

*Et mes rêves s'accrochent  
à tes phalanges  
Je t'aime trop fort ça te dérange  
Et mes rêves se brisent sur  
tes phalanges  
Je t'aime trop fort  
Mon ange mon ange*

Quand elle écoutait cette chanson, elle reprenait confiance en elle et se mettait à croire en la beauté du monde.

Oui, pour elle, la beauté se nichait d'abord dans ces harmonies de notes et de mélodies. Elle se laissait emporter et son corps s'animait lentement, enveloppé par une transe ralentie. Elle aimait aussi entendre sa propre voix reprendre le refrain. Elle la trouvait douce et mélodieuse. Oui, cette chanson avait d'abord été écrite pour une fille. Pour elle. Elle n'aimait pas l'idée que tout dépendait du hasard. La musique, cela ne se voyait pas, cela flottait dans l'air ambiant, vous pénétrait le corps. Elle avait la même impression avec les parfums. Elle le découvrait les rares fois où elle se promenait en ville. Chaque plante, chaque fleur, chaque arbre distillait son odeur comme s'ils la saluaient de leur nom. Il lui suffisait de croiser certaines femmes et, tout à coup, elle croyait frôler la beauté. Elle avait du mal à imaginer une femme laide avec un parfum subtil, un parfum qui la séduisait. Une odeur comme un vent de fraîcheur. Mais à quoi pouvait ressembler une femme laide ? Elle n'en avait aucune idée. Elle-même était-elle belle ? On ne cessait de le lui répéter depuis qu'elle était petite, et pas que ses parents : ses frères et sœurs, ses grands-parents, ses amis, ses proches... Impossible pour elle de le vérifier. Son miroir était aussi muet qu'elle était aveugle. Elle ne pouvait que faire confiance.

\*\*\*

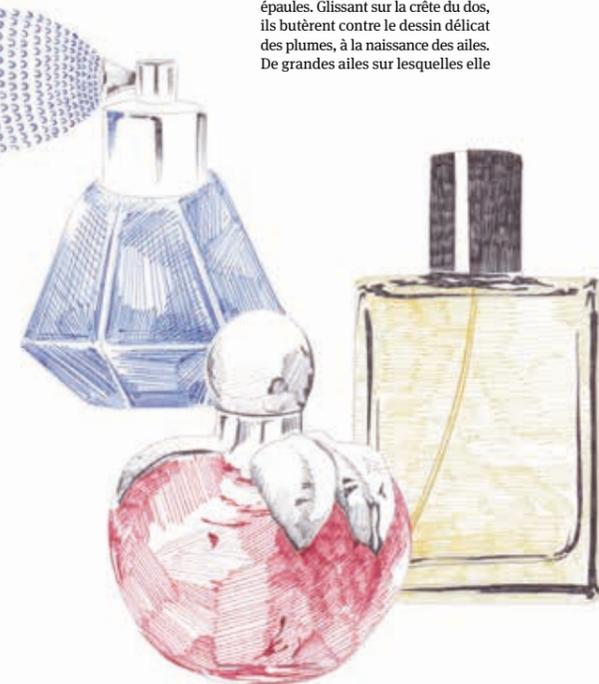
*Et mes rêves s'accrochent  
à tes phalanges  
Je t'aime trop fort ça te dérange  
Et mes rêves se brisent  
sur tes phalanges  
Je t'aime trop fort  
Mon ange mon ange*

Son ange, quand Solange le connaissait-elle ? Elle n'oublierait pas ce jour de novembre où l'école les avait amenés en excursion à la découverte de l'art baroque. L'école des aveugles. Ils étaient partis en file indienne, la vingtaine d'élèves tenant à pleines mains la corde qui les reliait les uns aux autres. Jeunes et moins jeunes mélangés. Une enseignante à chaque extrémité. Elle détestait ce rituel qui les réunissait et les isolait du reste du monde. Un trottoir n'avait rien d'une montagne. Leur cordée lui semblait puérile. La honte !, avait-elle jeté à ses parents. L'équipe des guides mise à leur disposition avait imaginé, pour eux sans yeux, un parcours de sculpture en sculpture. Elle découvrait un monde figé, immobile, accessible, en relief. Privilège rare : ils avaient pu toucher et caresser chaque objet. À satiété.

\*\*\*

Quand elle avait posé ses paumes sur cette statue signée Pierre-Denis Plumier, sise en l'église Notre-Dame de la Chapelle comme avait expliqué leur guide, elle avait été saisie d'un tremblement nerveux, d'une émotion profonde. Sous ses doigts, se déroulaient les muscles saillants du jeune homme représenté. Elle n'avait jamais pu sentir une épaule musculeuse, des bras tendus par une force énergétique, un cou soutenu par deux forts ten-

dons. Tout était puissance dans ce corps né d'un chêne. Plus rien n'existait autour d'elle que ce buste viril. Elle se hasarda sur le bras, le poignet, la main. Une grande main généreuse qui se donnait à elle. Elle s'enhardit à poser ses doigts écartés sur la poitrine saillante, à épouser les nervures dans le bois, à caresser chaque rond-deur. Avec un mélange de crainte et d'audace, elle descendit la paume vers le creux du ventre, ressentit une douce fraîcheur comme si le bois s'amollissait. Ses doigts butèrent sur un pan de la tunique, le seul et pudique vêtement dont ce corps était vêtu. Ils se faufilèrent entre les plis et le poitrail, remontèrent vers les épaules. Glissant sur la crête du dos, ils butèrent contre le dessin délicat des plumes, à la naissance des ailes. De grandes ailes sur lesquelles elle



*De mille saveurs une seule  
me touche  
Lorsque tes lèvres effleurent  
ma bouche  
De tous ses vents un seul  
m'emporte  
Lorsque ton ombre passe  
ma porte*

*Et mes rêves s'accrochent  
à tes phalanges  
Je t'aime trop fort ça te dérange  
Et mes rêves se brisent  
sur tes phalanges  
Je t'aime trop fort  
Mon ange mon ange*

étendit les bras pour en mesurer l'ampleur. Elle glissa la tête dans leur arrondi, caressa de la joue chaque fibre feutrée. Solange eut l'impression de s'envoler. C'est à cet instant que les professeurs les appelèrent et qu'elle fut ramenée à la réalité de la visite scolaire.

\*\*\*

Sous ses doigts, marqués encore par la douceur de ce corps musculeux, Solange avait gardé le souvenir de cet instant unique. Dans ses rêves, ses mains redessinaient le trajet qu'elles avaient suivi sur l'angélique anatomie. Ce souvenir virait à l'obsession. Sa mémoire ne pouvait plus s'en passer. Une nouvelle folie l'envahissait, une envie irrépressible, pour laquelle Solange se sentait décidée à franchir bien des obstacles. Et tant pis si, pour cela, elle devait prendre des risques démesurés. Elle commençait à avoir ses repères dans la ville et il n'était pas rare qu'un inconnu, une inconnue, se proposât pour la guider. Elle avait pris sa décision et, le lendemain, elle se retrouva plus facilement qu'elle ne l'aurait cru devant la sculpture.

\*\*\*

*Prends mes soupirs donne-moi  
des larmes*

*A trop mourir on pose les armes  
Respire encore mon  
doux mensonge  
Que sous ton souffle le temps  
s'allonge*

*Et mes rêves s'accrochent à tes  
phalanges  
Je t'aime trop fort ça te dérange  
Et mes rêves se brisent  
sur tes phalanges  
Je t'aime trop fort  
Mon ange mon ange*

Solange avait encore sur ses lèvres la douceur sucrée du baiser volé. Elle reçut en plein visage la fraîcheur de l'air quand elle se retrouva sur le trottoir. Son cœur tambourinait à toutes volées. Elle n'entendait plus les bruits de la ville. La foule du jour



Ses pas résonnaient dans le silence de l'église et les odeurs d'encens refroidi. Ses mains tremblaient d'émotion. Comme des fiancées à un rendez-vous tant attendu. Solange la posa résolument sur la poitrine du jeune homme, elle retrouva les sensations de la première fois, la même passion, comme si elle n'avait pas quitté son ange, comme s'il l'avait attendue, elle. Elle en désirait davantage et, après avoir refait le parcours de la veille, elle chercha le visage de l'éphèbe. Elle lui fit de ses mains un calice, devina un sourire délicat sous ses paumes et tendit vers lui sa bouche. Elle ferma les yeux pour goûter plus encore cette intimité. Ses doigts se promenèrent dans la chevelure ondulante, sur le doux rebond des joues, le long des larges arcades, autour des fossettes. Tremblante, elle posa ses lèvres sur les siennes. Cela lui était jamais arrivé. Elle en ressentit une étrange et vive brûlure. Des larmes coulèrent, qui lui rafraîchirent le visage. Elle serait restée ainsi le reste de sa vie s'il n'y avait eu ce claquement de portail dans son dos, qui signalait l'entrée de visiteurs. Elle ne pouvait décemment pas rester dans cette position.

\*\*\*

À contrecœur, Solange prit la direction de la sortie, se promettant de revenir dès que possible. Quoiqu'il arrive. Quand elle franchit le seuil de l'église, libre et amoureuse, elle reprit en musant sa chanson favorite.

s'était évanouie, laissant Solange à ce bonheur inédit. Elle sentit une présence dans son dos. Une présence amicale et familière. Elle se retourna. C'est alors qu'elle l'aperçut. Il l'avait suivie. Il se tenait à quelques mètres d'elle, paisible. Ses ailes et leurs plumes flottaient dans l'air comme les branches et les feuilles d'un jeune chêne pris dans la fougue d'un vent printanier. Il lui apparaissait dans un halo de lumière diaphane. Pour la première fois de sa vie, elle entrevoyait une légère clarté, douce et fraternelle. Il était là, devant ses yeux, souriant. Quelques passants le longeaient sans faire attention à lui. Solange était la seule à le voir. Eux ne percevaient rien. Il lui tendit la main. Elle la saisit sans hésitation, sans se poser de question. Solange se sentit tout à coup forte et invincible. Elle n'avait plus aucune appréhension. Il lui mit d'abord un bras sur l'épaule, ensuite l'une de ses ailes qui vint la couvrir avec délicatesse. Comme un drap léger. Il lui ouvrait le chemin, elle lui emboîtait le pas.

Elle ne serait plus seule dans sa nuit. Il n'y aurait plus cette peur permanente qui l'accompagnait chaque fois qu'elle devait sortir de chez elle. Quelqu'un lui montrait le chemin. Un autre ou une part secrète d'elle-même. Un mystère devenu une certitude. Une présence qui lui donnait confiance dans la vie.

*Seul sur mon sort en équilibre  
Mais pour mon corps  
mon cœur et libre  
Ta voix s'efface de mes pensées  
J'apprivoiserai ma liberté*

*Et mes rêves s'accrochent  
à tes phalanges  
Je t'aime trop fort ça te dérange  
Et mes rêves se brisent  
sur tes phalanges  
Je t'aime trop fort  
Mon ange mon ange*

// MICHEL TORREKENS

## Inspirations

Le groupe AaRON et sa chanson *Tunnel d'Or*, a inspiré cette nouvelle.

La sculpture de Pierre-Denis Plumier (1688-1721) au cœur de ce texte fait partie de la chaire à prêcher de l'Église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles.

## À propos de l'auteur et de l'illustratrice

Michel Torrekens

Né en 1960 à Gembloux où il vit encore, Michel Torrekens est journaliste et grand amateur de littérature belge. Il a publié deux recueils de nouvelles : *L'herbe qui souffre*, aux éditions Memor (1997, Bruxelles) et *Fœtus fait la tête*, aux éditions L'Âge d'Homme (2001, Lausanne), ainsi qu'un roman : *Le géranium de Monsieur Jean*, aux éditions Zellige, collection Vents du Nord (2012, Léchelle/Paris). Ce roman a reçu le prix Saga Café 2013 du premier roman belge francophone, remis par Patrick Poivre d'Arvor.

Le texte *Son ange*, publié ici, a été écrit pour le projet "Histoires d'y voir" sur la cécité, mené à l'Athénée royal de Quiévrain, en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> professionnelles - option puériculture, par les professeurs Dolores Decamps et Fany Pitzulu.

Michel Torrekens fera paraître prochainement *Papa* aux éditions Zellige.

Lauranne van Naemen

Après le collage et le crayon, Lauranne van Naemen travaille au bic. Cet outil rencontre son besoin de finesse par le trait et de pureté par la couleur. Le traitement de grandes masses de couleur devient souvent un travail méditatif.

Ses illustrations sont publiées depuis quelques années dans la presse belge (*Gael Maison* et *Victoire*, supplément hebdomadaire du journal *Le Soir*). Ses dessins portent alors sur l'habitat, la mode, la beauté, les enjeux de société... Aujourd'hui, en plus, elle publie ponctuellement ses illustrations dans le magazine *Test Achats*. Également graphiste, elle a travaillé pour la styliste Marie Van Gils lors du Parcours Modo et met en page différents titres féminins et home & deco (*Gael Maison/Feeling Women, Femmes d'Aujourd'hui*...).

Elle présente son travail dans divers lieux d'exposition à Bruxelles. En février, elle accrochera plusieurs dessins aux murs des anciens établissements Vanderborcht (Rue de l'Ecuyer, 50 à 1000 Bruxelles), à l'occasion de l'exposition intitulée "Carte de Visite".

>> Plus d'infos : [www.laurannevannaemen.com](http://www.laurannevannaemen.com)

**"Oui, on est loin de la globalisation de la protection sociale. Mais le monde ne pourra pas s'attaquer à la pauvreté sans l'implémenter partout. C'est un sine qua non ! Votre campagne peut et doit être maintenue. Merci beaucoup de nous montrer le chemin. Au Nord et au Sud, vous guidez les décideurs. Vous influencez les politiques du monde !"**

Une déclaration de Guy Rider, l'invité-vedette de ce moment politique. Cet Anglais de Liverpool est devenu directeur de la plus grande organisation de travailleurs au monde. Pas besoin de convaincre l'homme de la pertinence d'une protection sociale pour tous... "73% de la population mondiale n'a pas de filet de sécurité. C'est le cas des petits métiers du secteur informel. En Thaïlande, c'est 70% de l'économie. En Inde, c'est 90%." Qui souffre le plus de cette situation ? "Ce sont les femmes, les migrants, les personnes âgées, les minorités ethniques, les malades du sida, les handicapés, les fermiers..." Mais le manque de sécurité sociale ne concerne pas seulement les pays du Sud, rappelle-t-il : "L'intérim, le travail au noir, le labeur pénible... dans les pays du Nord rendent la vie difficile à un grand nombre de travailleurs." L'absence de protection sociale a des conséquences dramatiques : difficulté d'accès aux soins de santé, malnutrition des enfants (qui impactera leur état de santé tout au long de la vie), pas d'accès à l'éducation, obligation de travailler dès le plus jeune âge et jusqu'au dernier souffle...



Protection sociale

## Bilan sur un an de campagne

À mi-parcours de la campagne "Protection sociale pour tous", la coupole CNCND 11.11.11 et ses partenaires ont réuni parlementaires et organisations au Parlement fédéral. Guy Rider, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), est venu spécialement à Bruxelles pour l'occasion. Sa présence souligne la pertinence des revendications portées à ce jour par plus de 40.000 citoyens.

nomique. "La protection sociale accroît la santé, l'éducation... et donc la capacité de production d'une économie. C'est là que le social et l'économie se rejoignent", s'enthousiasme à la tribune le directeur général de l'OIT.

### L'ONU confirme

Le concept d'un filet de sécurité bénéfique à l'économie est défendu jusqu'aux Nations-Unies ! En 2015, l'ONU l'intégrait dans ses Objectifs internationaux de développement durable. Un texte approuvé par les dirigeants du monde et censé mettre en place un programme ambitieux pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures. "Comme la protection sociale est cruciale pour diminuer la pauvreté et les inégalités, pour renforcer les gens et les protéger, ce n'est pas seulement un levier social, c'est aussi un boost pour l'économie", affirme Luc Cortebeek, président de la CSC et vice-président de l'OIT.

### 40.000 adhérents

Les revendications de la campagne ont été appuyées par plus de 40.000 citoyens dont les visages, suite aux "actions sparadraps", sont exposés sur [www.protectionsociale.be](http://www.protectionsociale.be). Par ailleurs, de nombreuses organisations, dont le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), la Mutualité chrétienne, la CSC, Solidarité mondiale... appuient un manifeste présenté aux parlementaires. Le document rappelle l'inscription de la protection sociale dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme depuis 1948. En y apposant leur paraphe, les signataires s'accordent sur ses objectifs : assurer un revenu suffisant et un accès aux services de base pour que chacune et chacun soit capable de faire face aux risques et événements de la vie (chômage, maladie,

perte de revenus...). Ils approuvent aussi la manière de l'organiser : "des initiatives et des mesures structurelles collectives basées sur la solidarité". Enfin, les signataires soutiennent les demandes de la plateforme : ancrer le droit à la protection sociale dans les lois et les traités, garantir son financement durable et solidaire, associer les acteurs sociaux et mener des politiques cohérentes (nationales, régionales, internationales) avec le renforcement de la protection sociale.

Une année. C'est le temps qu'il reste à la plateforme d'organisations pour convaincre davantage de citoyens, d'organisations et de décideurs qu'une protection sociale par tous et pour tous est possible et souhaitable. Pour plus d'équité. Pour stimuler l'économie. Pour permettre aux précaires, aux fragilisés d'aujourd'hui et de demain d'être libérés de la peur. Comme l'espère Guy Rider : "Freedom from fear".

// MATTHIEU CORNÉLIS

### Bon pour l'économie

Dans de nombreux pays du monde, observe Guy Rider, le discours dominant tente de réduire le spectre de la sécu. "La solidarité se voit de plus en plus délégitimée, c'est inacceptable ! Certains prétendent que nos sociétés ne peuvent plus s'offrir de protection sociale, déplore-t-il. Nous serions trop nombreux... D'autres y voient une injustice pour ceux qui ont un emploi et qui cotisent pour les autres sans en profiter."

La protection sociale est davantage perçue comme un coût exorbitant que comme un investissement. Elle est pourtant un sacré stimulant éco-

**"La solidarité se voit de plus en plus délégitimée, c'est inacceptable ! Certains prétendent que nos sociétés ne peuvent plus s'offrir de protection sociale..."**

Mieke Peeters (Okra), Patrick Develtere (Beweging.net) et Christian Kunsch (Mouvement ouvrier chrétien) soutiennent une protection sociale pour tous.



**QU'Y A-T-IL DE PIRE QU'ÊTRE HOSPITALISÉ ?  
NE PAS AVOIR LES MOYENS DE L'ÊTRE.**

À LA MC, LA COUVERTURE HOSPITALISATION  
EST COMPRISE DANS LA COTISATION.

Découvrez nos couvertures hospitalisation sur  
[www.mc.be/hospitalisation](http://www.mc.be/hospitalisation) ou 0800 10 9 8 7

La solidarité, c'est bien pour la santé.



Éthique

## Demain, quelle solidarité ?

Aujourd'hui, le principe de solidarité subit des critiques. En matière de soins de santé, notamment, d'aucuns en appellent à la responsabilité accrue de chaque patient, prônant une forme de chacun pour soi. Faut-il y voir la fin d'un mode de fonctionnement solidaire ? En observateur privilégié de la santé et du social en Belgique et en penseur stimulant, Christian Léonard (voir "En savoir plus") explique son pari pour une refondation de la solidarité.

**En Marche : Notre modèle de sécurité sociale et son corollaire : la solidarité semblent de plus en plus remis en cause. Vous parlez d'une critique qui s'attaque aux fondements. De quoi s'agit-il ?**

**Christian Léonard :** la critique s'attaque aux fondements du système. Elle consiste à dire que la solidarité et la responsabilité sont incompatibles, que dès que les individus sont "protégés", "couverts" par le système, ils sont désresponsabilisés, ils deviennent des assistés. On remet dès lors en cause l'ampleur du financement du système d'une part et la "générosité" des prestations d'autre part.

**EM : Est-ce pour cette raison qu'aujourd'hui, on tente de rendre de plus en plus les patients responsables de leur santé et de la consommation de leurs soins ?**

**CL :** Il faut tout d'abord souligner que lorsqu'on envisage de responsabiliser l'individu et le patient en particulier, on postule que celui-ci est libre. C'est discutable. J'invite en effet le lecteur à faire l'exercice suivant lors de son prochain achat : se demander s'il a réellement besoin de ce qu'il s'approprie à acquérir et quels sont les facteurs qui ont pu influencer son sentiment de besoin d'une part, et le choix du produit qui est censé le satisfaire d'autre part. Il pourrait alors s'arrêter avant de franchir la porte du magasin. Cette précision est importante car sans une réelle liberté, on ne peut concevoir une réelle responsabilité.

**EM : Vous êtes sceptique quant à l'efficacité de la responsabilisation des patients, pourquoi ?**

**CL :** Il nous faut constater que la responsabilisation est quasi exclusivement conçue sur la base de contributions financières. L'idée est d'utiliser des signaux économiques, les prix, pour faire comprendre aux individus comment ils doivent se comporter. C'est une vision très réductrice de l'homme. De plus cela ne fonctionne pas vraiment. Les études montrent que lorsqu'on supprime ces incitants,



Christian Léonard

par exemple des bonus, les individus reprennent leurs anciennes habitudes.

En conclusion, la responsabilisation financière est plutôt inefficace. Elle est aussi inéquitable. Ce sont les moins nantis qui en subissent d'autant plus les conséquences. Les hausses de factures des soins pour le patient génèrent des reports de soins et une détérioration de l'état de santé.

**EM : Selon vous, cette responsabilisation va prendre des formes de plus en plus insidieuses, qu'entendez-vous par là ?**

**CL :** Je pense par exemple au projet de Google d'élaborer une banque de données (Big Data) reprenant le profil génétique, le style de vie, les données de consommations de soins... des personnes. L'idée : prévenir au mieux leurs maladies voire empêcher qu'elles n'apparaissent. De manière à peine voilée, il vise la santé parfaite, l'oubli de la finitude, le rejet de la mort. Au-delà de l'impact sur la nature humaine, sur la signification de l'existence humaine, on peut craindre à relativement court terme une modification profonde de la solidarité.

**EM : Que voulez-vous dire ? Mieux cerner les risques de santé réduirait-il la solidarité ?**

**CL :** C'est ce que l'on peut craindre lorsque la certitude remplacera progressivement le risque. En effet, le fait que nous courrions toutes et tous un certain risque inconnu a priori de tomber malade justifie que nous acceptions le jeu de la solidarité. Nous finançons ensemble un système qui peut nous bénéficier personnellement un jour. Que se passerait-il si notre assureur et nous-mêmes connaissions le risque de tomber malade de manière très précise ? Si nous savions relativement bien quand cela pourrait se produire ? Si vous savez précisément que votre risque est faible et que cela vous permet de payer une prime d'assurance très réduite, aurez-vous vraiment envie de payer un surplus substantiel pour venir en aide à celui qui, lui, a des risques élevés de tomber gravement malade et qui, en plus, n'est pas assez riche pour payer les primes élevées qu'on lui réclame ?

Pour accepter l'élan de réelle solidarité, de générosité, d'altruisme, il faudra mobiliser des valeurs qui devront transcender nos égoïsmes.

**EM : De quelles valeurs parlez-vous, comment envisagez-vous de les déployer ?**

**CL :** Je suis convaincu que la refondation de la solidarité passe par une sorte de reconnexion à notre commune humanité. Il faut que, chacun et chacune, nous apprenions à accepter la fragilité de l'existence, des vulnérabilités qui y sont liées. C'est essentiel si nous voulons nous sentir membres d'une même communauté. Il nous faut pour cela nous débarrasser des diktats de la performance, de la réussite, de la productivité.

**EM : C'est aussi le discours des partisans de la sobriété choisie ou de la décroissance. Mais comment concrètement y parvenir ?**

**CL :** C'est en fait simple et difficile à la

fois. C'est simple car nous pouvons tous agir sans compétences particulières. C'est difficile car cela demande un changement profond de notre manière d'envisager notre rôle dans la société. Il est en effet de notre ressort de pratiquer à l'égard des autres ce que j'appelle le "care capacitant". C'est-à-dire le "soin" qui est de nature à permettre à l'autre d'être vrai, de ne pas se sentir jugé en raison de sa fragilité, de prendre conscience qu'il est "comme les autres". Toutefois, il n'est pas possible de prendre soin des autres sans prendre soin de soi auparavant.

**EM : Comment cela peut-il mener à la solidarité ?**

**CL :** Quand le soin est "capacitant", c'est-à-dire source de "capacités", de "possibilités", source de liberté, il ouvre vers la responsabilité individuelle certes mais aussi collective. On comprend en quoi nous ne sommes finalement pas différents des autres, en quoi nous partageons des vulnérabilités communes à l'humanité. Car, avouons-le, nous souffrons toutes et tous essentiellement des mêmes craintes : perdre la vie, perdre un être cher, perdre l'amour ou l'amitié de celle ou celui que nous aimons. Nous pouvons alors rejeter la pire menace pour la solidarité : ce que j'appelle le mérite positif et le mérite négatif. Le mérite positif c'est penser "je le veux bien" ce salaire, cet emploi, ce conjoint... C'est penser que l'autre ne mérite pas autant que nous ce qu'il possède. Comment voulez-vous accepter de céder une partie de votre revenu pour financer la solidarité si vous êtes convaincu que tout ce que vous gagnez est le fruit de votre labeur, que vous en êtes l'"unique" "auteur", seul méritant ? Pourtant nous savons ou devrions savoir que dans le ventre de notre mère, la société prenait déjà soin de nous et que cela va durer de nombreuses années avant le moment où nous paierons nos premiers impôts. Nous devrions aussi reconnaître ce que nous devons à nos parents, à des amis, à celle ou celui qui partage notre vie et sans qui nous ne serions pas qui nous sommes. La lucidité générée par le "soin" permet la relativisation de ce mérite positif, pas qu'il soit nul mais il est très probablement moins élevé que ce nous pensons.

**EM : Et le mérite négatif, de quoi s'agit-il ?**

**CL :** Le mérite négatif c'est "il ne l'a pas volé". Quoi ? Son cancer de poumon car il fumait comme un dragon, sa cirrhose du foie car il buvait comme un trou, son accident cardiovasculaire car il mangeait comme un cochon et ne faisait pas un mètre sans sa voiture. Toutes ces gentillesse que l'on ne dit pas ouvertement mais que l'on pense car elles nous rassurent. Car si nous pouvons trouver une explication aux malheurs des autres, leur en assigner la responsabilité en raison de leur conduite sanitaire incorrecte, le mérite négatif, alors nous n'avons rien à craindre car nous, nous ne sommes pas comme eux. Nous ne fumons pas, ou à peine, nous ne buvons pas, ou si peu, nous mangeons de manière équilibrée et bougeons, parfois. La lucidité nous permet de voir en chacun et chacune un être souffrant avant tout, elle nous permet de ne pas juger les autres car nous ne savons pas si, à leur place, nous aurions fait mieux. Nous relativisons leur mérite négatif.

**EM : Débarassé de ces deux formes de mérite, l'individu est alors prêt à être solidaire ?**

**CL :** Exactement, il est prêt à assumer financièrement le système de solidarité, la protection sociale, les soins de santé. Il est aussi prêt à accepter que ce financement serve à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, sans se demander s'ils ou elles l'ont mérité.

**EM : N'est-ce pas un peu utopique ?**

**CL :** C'est une utopie au sens d'un chemin sur lequel on peut s'engager si on le veut vraiment.

N'oublions pas que personne ne pourra construire un programme pour savoir comment celui ou celle que je vais rencontrer dans dix minutes va se comporter à mon égard, même dans ce monde où tout semble de plus en plus déterminé et déterminant (la génétique, notre niveau social, notre niveau culturel), où tout devient progressivement prévisible. Le soin avec lequel celui que je rencontre me parlera va peut-être changer ma vie. Un autre monde est toujours possible. Il existe déjà.

*Nous devrions aussi reconnaître ce que nous devons à nos parents, à des amis, à celle ou celui qui partage notre vie et sans qui nous ne serions pas qui nous sommes.*

### En savoir plus

La réflexion et le travail de recherche de Christian Léonard sont détaillés dans un livre paru récemment.

Celui qui est actuellement directeur général adjoint du KCE (Centre fédéral d'expertise des soins de santé) et professeur dans différentes universités ou Hautes écoles y allie approches économique, philosophique, anthropologique et épidémiologique, plongeant au cœur de notre humanité.

Cela fait tant la richesse de son cheminement de pensée, que son caractère complexe.

Tout s'articule autour d'un pari : la refondation de la solidarité.

Son livre - résultat de sa thèse de doctorat en sciences médicales - plonge avec volontarisme dans les enjeux de notre système de protection sociale et dans les questions éthiques qui y sont liées.

// CD

>> Christian Léonard • *Libérer et responsabiliser pour refonder la solidarité* • éd. Presses universitaires de Namur • 2015 • 344 p. • 25 EUR.



COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
  - Effectuez votre virement sur le compte  
Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI.  
au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
  - Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.
- Dates ultimes de rentrée des annonces :  
le vendredi 08/01 pour l'édition du 21/01,  
le vendredi 22/01 pour l'édition du 04/02.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

# Auto

Cherche voiture occasion, bte. autom., type Kangoo, Berlingo, Partner, grd. coffre pour P.M.R. 02.771.43.82 ou 0485-56.47.37. (A52066)

# Camping

Av. cse. santé, caravane Eriba Taiba, 4-5p., très bon état, tt. conf., avec auvent neuf (2 ans), visible au camping "Le Préau" à 7320 Bernisart (Hainaut). 056-348168 - 0474-571402. (C52041)

# Divers

AV. poêle à gaz Flandria. 25m KL, état impeccable, peu servi, H 0.80 - L 0.90 - P 0.35 - 150€ - Tel 087/337.53.53 apd18h (D52019)

Av. suite décès, relax électr. coul. taupé, servi 2 mois, act. 549€, vend. 300€, salon cuir-bois vert, 1 divan, 3 places et 2 fauteuils, 300€, à enlever à Clavier. 0474-37.45.09. (D52049)

Recherche vieilles plaques anc. de réclame en email, Aija, Belgia, Spa ou autres, de 10 à 1000€ et selon modèle, me déplace partout. 0475-690445 - jokio@telenet.be (D51247)

Av. fauteuil roulant, parfait état, 150€. 0496-52.55.43. (D52060)

Cse. départ en maïs, de retraite, connecteur av. au gaz naturel Flandria S/5000, achat: 850€, prix souhaité: 250€, servi 6 mois. 055-217.011 région de Renaix. (D52059)

Av. vidéo-loupe parlante Vocatex+ de la firme Koba Vision, écran 37", pour pers. malvoyante, acheté en novembre 2012, très bon état, 2.500€. 0486-56.20.60. (D52056)

Uccle, particulier vend bandes dessinées, commerçants s'abstenir. 02-347.28.18. (D52061)

Av. disques vinyl sup état +/85 (331) + 30 (457) plusieurs dble album: Franc. Angl., classiq., valse, tango, chacha, accordéon, années 60/70/80, tourn. disq., lot compl. 100€. 0475-519441. (D52047)

Urgent, cherche appareil vidéo pour mes petits enfants quand ils viennent en vacances. 080-6473.34. (D52050)

Av. fauteuil relax en cuir couleur taupe, commande électrique, état impeccable, très peu servi, act. 1100€, vend. 350€, à enlever à Malonne. 0478-91.25.67. (D52036)

Écran pour dépression saisonnière acheté 250€, vendu 150€, vêtements dames 46-48. GSM : 0477/9.29.81 (D52016)

Av. scooter médical électrique, prix à débattre. 069-22.90.87. (D52044)

Av. cause décès, divers et très beaux vêtements pour dame, hiver, été, mi-saison, T44-46-48-50. 0496-81.24.87 région Liège. (D52051)

Occas. pr malvoyant, téléagrandisseur ASH, usage facile, se branche sur télé, grossit de 3 à 70 X textes, journal, affich. noir/blanc ou blanc/noir, couleurs, impecc. 950€. 0477-43.24.67. (D52042)

Cse. décès du peintre Luc Brandt, tableaux à vendre à prix très bas. 0497-40.54.23. (D52040)

Thuin, histoire, archéol., toponymie, folk., contes, nouvelles et divers (Atlantide, Beethoven...), 40 publications par Michel Conrens. Renr. chez l'auteur 071-59.25.95. (D52039)

Av. 5 radiateurs blancs laqués alu, marque Alutherm pr chiff. cent., épaisseurs 0,09, 0,94, 0,80, 0,62, 0,125, 0,74, 0,17, 0,75, 0,71, 0,75, 0,44, excell. état, 150€ ou pce apd. 275€. 0498-18.41.96. (D52037)

Cours de gestion en 1 semaine pour indépendant et société, 20h de cours privé donnant accès au diplôme de l'état. Pour rdy: 0477-95.00.47. (D52033)

Av. chaise roulante électronique, assise 50cm, marche Ascend rouge, parfait état. 0497-60.59.30. (D52065)

# Villégiature (France)

Ardèche sud, Gropierres, mais.b.ég., 3/5 ou 6/8p., calme, bordure garrigue, amb. familiale, pisc., guide balad. etc... loc. du sam. au sam. d'avril à oct. 0496-35.34.68 - 0033-674.6773.37. (V52003)

Roquebrune, Cap-Martin, appart. 2ch. + pkg., à 60m mer, 1e ou 2e qz. mai, 1e qz. juillet, 1e qz. sept. 0478-25.86.19. (V51911)

Barcarès, mais. 3ch. pr. 5p., clim. révers., jardinier, terr., cour, park. priv. ds. résid. avec piscine (l'été), loc. tt. l'année. 0497-46.31.75. (V52046)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et commerces à 150m, terr., tt. 0496-31.57.68. (V52045)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V51958)

Al: parc régional du Verdun, villa tt. conf. av. pisc., 8p., 3ch., 2 salles eau, avril, mai, juin, début sept., apd: 650€. 0479-45.38.06 - veronique\_vandamme@hotmail.com (V52038)

Les 2 Alpes, apt:1650-3600, appt 4 à 6 pers., tt. confort, prix entre 400€ et 600€/sem., nnette gratuite au pied de l'Immeuble, photos: www.location-2alpes.com - 0498-29.44.19 (V52030)

Tignes 2100m, appt.conf., sur pistes, 5 couch., cuis.ég., sal., balcon, ch. sép., sdb., balc., prix à la sem.: 9 au 23/1: 500€, 23/1 au 6/2: 600€, 5 au 26/3: 685€. williamcollet@skynet.be (V52034)

Côte d'Azur, Menton, appt. plein sud, impecc., à 1min. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V51864)

Bretagne, Plouguerneau, 50m mer, côtes sauvages, pittoresques avec criques de sable fin, idéal pour vacances Noël, Nouv.-an ou autres. 0477-27.65.14 - carinebur@hotmail.com (V52032)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à tt. périodes, studio S-0, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, micro-ond., photos dispo. 085-84.14.30. (V52064)

Roquebrune, Cap-Martin, studio pittoresque 2p. à 60m mer, jard., park., déc., mars, avril, mai, juin, août, mois ou quinz. 0478-25.86.19. (V51910)

Côte d'Opale, Wissant, à 50m plage, appart 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. Equip., 1ch, sdb, wc sep., terr. Clot., tt. conf. 0495/32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (V52002)

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, appt. 2/4p., liv. coin cuis., 1ch. + coin meub. + 2 lits sup., pkg. priv., loc. tt. l'année du sam au sam. 063-67.78.11 - www.chalet23zihost.com (V51059)

Corrèze Fr., magnif. rég., ch. d'hôtes, 1 sem + pt./déj.: 350€ p/2 pers., poss. table d'hôtes. 0033-555.98.24.53 - 0033-771.63.92.83 - (V51909)

Roquebrune-Menton, appart. tt. conf., 4p, tv, pkg clos, Monaco 1km, Italie 4km, mer et montagne, par quinz.: 530 à 980€ ou par mois apd: 880€. 0478-04.58.02. (V52055)

Côte d'Opale, Wissant, à 50m plage, appart 4 p, séj. 2 clic-clac, tv, cuis. équip., 1 ch, sdb, wc sep., terr. cot., tt. conf. 0495/32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (V51722)

Rod Médit. Camargue Grau du Roi, 150m plage, appart. 4p, 1ch., rdch., jardin, piscine, infos et photos sur www.wapartgora.be. 04-370.11.12 - 0496-66.55.45. (V52054)

Prov., ds. résid. calme avec pisc., mais. 2ch, tt.conf., 2/5p., clim., jardinier clôt., terr., pk.priv., prix int. degrés. h.-s., loc. tt. l'année. 0478-62.33.36 - web: amivac.com/site3606. (V51792)

Alpe d'Huez, ski, appart. 4p., tt. conf., balcon pl. sud, vue sup. et dégagée, pied pistes, 4e ét. et dernier, asc., park. priv., situation superbe. 063-57.78.89 - 0478-78.94.05. (V52048)

Roquebrune, Cap-Martin, studio 2p., jard. + pkg., vac. Noël - févr. (fév. citron), printemps, été, par quinz. 0478-25.86.19. (V52065)

Bretagne, Côtes d'Armor, à 10 km des plages, charmante maison en pierre à av. avec magn. jardin ds vill. classiq., capacité 6-8 p., apd: 300€/sem. facebook.com/lesmarloayts - 0474/98.43.48. (V52012)

# Villégiature (Autres pays)

Esp., Vilaortuny (Cambrils), appt. rdc., 6p., 3ch., 2sdb, 50m plage parc, pkg priv, wifi, cuis. équip., 05, 06, 09: 890€/mois, 07-08: 990€/qz. 03-651.63.57 - 0495-80.48.38. (V51968)

C. Brava, à 2e quinz. juillet, joie villa avec piscine privée, tt. conf., à pers. privé, et responsable, vue mer, mont. 0477-30.36.54. (V52031)

Esp. Torrevieja, Alicante, appart. 6p. ds résid. priv. avec pisc., rez, 3ch., salon, cuis., sdb., tv, airco, près des commerces, 15km mer, prix selon saison. 0475-84.04.18. (V51244)

Almunecar +Benidorm, promo. appt. vue mer, 1ch, tv, terr. sud, micro-ond., charges, jolis, août: 899€/mois + 399€, pisc., park., photo. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V51970)

Zélande (Zoutelande), à 2 mais., 3 et 6p. à 250m plage. 02/268.82.89 - seve.flament@gmail.com (V52068)

Incroyable! apd. 295€/sem., Valais Suisse, Ovronnaz, spl. appt. 2-6p., lux.ég., imm. terr. sud soleil, vue spl, gd conf., bd prom., 3 pisc., therm., doc+photos. 02-6533525 - 0477-204491. (V50902)

Offres d'emploi

LES GÎTES D'ÉTAPE DU CBTJ ASBL

ENGAGENT (H/F):  
> un coordinateur  
région d'Orval - CDI - temps plein - CP 302

Fonction: supervision de plusieurs gîtes - coordination et développement de l'activité - gestion de projets - participation au niveau provincial et régional des démarches de promotion, commercialisation, subside ou gestion - déplacements réguliers.

Profil: sens des responsabilités, de la communication, de la créativité - travailler en autonomie, en équipe et en réseau - références en gestion financière, gestion du personnel, marketing, suivi de chantier et relations publiques.

> un gérant

pour le gîte d'Éupen - CDI - temps plein - CP 302

Fonction: responsable de la gestion journalière du gîte et assumer l'organisation, le contrôle du travail et la qualité des services (diffusion info, hébergement, préparation repas, animation, ...) - assurer le développement de projets, les procédures administratives, les entretiens et réparations des installations.

Profil: bilingue français/allemand - sens des responsabilités - grande flexibilité - expérience en gestion du personnel, administrative et financière - facilité de contacts avec la clientèle.

Plus de détails sur www.gitesdetape.be

Envoyez votre CV et une lettre de motivation pour le 30 décembre à B. César

job@gitesdetape.be (en indiquant la fonction en objet).

LE CHU DINANT - GODINNE - UCL NAMUR

ENGAGE POUR LE SITE GODINNE (H/F):  
> un phlébologue chirurgical  
> un médecin urgentiste

Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be

Envoyez votre candidature avec CV via www.chudinantgodinne.be - section emplois

Offres de service

L'ASBL "EN FAMILLE" à LIÈGE RECHERCHE:

> des familles d'accueil

pour accueillir un enfant pour un laps de temps plus ou moins long afin de partager des moments de la vie avec lui, l'aider à grandir tout en lui donnant la possibilité de rester en contact avec ses parents, en difficultés importantes d'ordre matériel, sanitaire, éducatif, psychologique ou social.

Plus de détails sur www.enfamille.be

Rens.: 04/252.75.75 ou secretariat@enfamille.be

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

"LES CHANTERELLES" SITUÉ À SERAING

RECHERCHE:

> des familles d'accueil

chaleureuses, solides et enthousiastes pour Léo, Géraldine, Alexandre, Lolo, ... âgés de 2 à 5 ans, en retard de développement, pour construire leur avenir - indemnités d'accueil.

Plus de détails sur http://www.afea.be

Rens.: 04/380.41.73 ou chanterelles.saf@gmail.com

// Intersoc Trip //

Le tour des Balkans, six pays en un seul circuit !

Terres fécondes dont les fruits savoureux et les récoltes opulentes sont convoités par plus d'un marché européen, les Balkans sont un pays de vallées et de montagnes, de terres pittoresques aux couleurs vives et chaudes qui font l'enchantement des artistes.



Durant votre séjour, organisé avec notre partenaire Sud Tours, vous logez dans des hôtels 3 et 4 \*

Formule : pension complète - boissons non comprises

Hébergement : chambres singles (avec supplément) et doubles équipées d'une salle de bains avec toilette.

Transport : en avion à partir de Charleroi à destination de Sofia. Déplacements sur place en car.

DATES	PRIX	SUPPLEMENT SINGLE
Du 24 avril au 8 mai	1.995 EUR	350 EUR

Excursions : voir programme sur www.intersoc.be • Accès aux curiosités et guide inclus • Présence d'un accompagnateur Intersoc.

>>> Pour de plus amples informations, contactez le service clientèle d'Intersoc au 070/23.38.98 de 8 à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be.

LIC 5654

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles - 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

ÉDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Secrét. 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppeem.

RÉDACTEUR EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTAIRIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES :

Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélias - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois (1<sup>er</sup> jeudi du mois en juillet et en août).

IMPRIMERIE : Remy-Roto - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing.

ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via

www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Cinéma

# Basta, les catas !

Au travers de rencontres menées un peu partout dans le monde, le documentaire *Demain* raconte une panoplie de mesures anti-crise au bénéfice d'une planète plus durable. Une œuvre joyeuse et vivifiante.

"Personne n'a envie d'être confronté à des choses terrifiantes. Pourtant, nous devons les regarder en face, nous n'avons plus le choix". Ces paroles ne sont pas celles d'un Charles Michel ou d'un François Hollande aux lendemains d'actions terroristes, mais bien celles de Mélanie Laurent. L'actrice française ne savait pas, en s'impliquant dans la réalisation du documentaire *Demain*, à quel point ses paroles auraient une résonance particulière au moment de sa sortie en salle (1). La terreur qu'elle évoque fut la sienne après la lecture d'une étude parue dans la revue *Nature*, il y a trois ans, annonçant l'effondrement généralisé des écosystèmes et, de là, la fin d'une certaine stabilité sur la planète Terre. Encore un film écolo qui nous annonce le grand effondrement pour après-demain ? Vous n'y êtes pas. Seules les cinq premières minutes s'inscrivent dans cette veine, via la rencontre des deux auteurs de l'étude de *Nature*. Le reste présente une suite joyeuse d'expérimentations sociales,

éducatives, financières, environnementales... destinées à donner la pêche et à croquer goulument dans le monde de demain. Rob Hopkins, l'homme des "Villes en transitions", donne le ton : "C'est fou ce que l'homme peut faire preuve d'imagination pour décrire l'écroulement de son monde : science-fiction, romans noirs, films d'apocalypse, etc. Mais, pour s'inventer des récits positifs et enthousiasmants : rien !"

### Du potager au système bancaire

*Demain* est une sorte de road-movie qui nous emmène à Copenhague, Détroit, Bâle, Reykjavik... en passant par la Bretagne, l'Inde ou la Finlande. Avec Mélanie Laurent et Cyril Dion, qui se filment eux-mêmes en action, on rencontre les artisans du monde de demain. Pas de ces utopistes un peu précheurs ou moralistes mais, simplement, des acteurs qui ont

"C'est fou ce que l'homme peut faire preuve d'imagination pour décrire l'écroulement de son monde : science-fiction, romans noirs, films d'apocalypse, etc."

fait leurs preuves : un couple de "permaculteurs" qui, sur un espace réduit, produit davantage que l'agriculture conventionnelle; des citoyens américains qui ont détourné 80% de leurs déchets de l'incinérateur; des citoyens devenus coopérateurs éoliens, etc. Un film écolo pur jus, quand même ? Pas sûr. Car, après l'alimentation et l'énergie renouvelables, c'est la finance alternative qui est mise en évidence. Puis, de nouvelles formes d'exercice de la démocratie, d'instruction, d'éducation... Bref, on ratisse large. Bien sûr, après *En quête de sens*, *Une Douce Révolte* et autres *Tous au Larzac*, les tenants d'un monde en transition douce s'irriteront peut-être de retrouver toujours les mêmes têtes à

l'écran : Pierre Rabhi, Jeremy Rifkins, Rob Hopkins, Vandana Shiva... Mais il y en a d'autres, aussi, moins connus. Qui, sans formules pesantes ni savantes, parviennent à convaincre que toutes ces pistes de bien-être et de justice fonctionnent déjà et ne demandent qu'à être imitées : l'architecte urbaniste Jean Gehl, l'économiste Bernard Lietaer, le juriste Olivier de Schutter, l'écrivain David Van Reybrouck, le pédagogue Kari Louhivuori, etc.

### De douces contaminations

Ce documentaire souffre d'un inconvénient, assez classique dans sa catégorie : il est trop long (ne pas rater tout de même la dernière séquence – joyeuse – consacrée à l'instruction scolaire en Finlande !). De même, il ne présente ces réalisations que sous leur seul aspect de réussite, passant sous silence leurs défauts et tâtonne-

ments. Mais, habilement construit et souligné par la musique tonifiante de Fredrika Stahl, il vaut largement le détour ne fût-ce que parce qu'il ne nous parle pas de grands soirs ou de révolutions hypothétiques, mais bien de trajectoires d'individus qui nous ressemblent. Inquiets, voire abattus devant la grande marche du monde. Mais pas vraiment résignés. Désireux, malgré le climat plombant de notre époque aux aguets, de construire quelque chose dans leur rue, leur quartier, leur ville au bénéfice du lien humain. Cyril Dion voulait, chez son spectateur, "toucher ce petit quelque chose qui n'est pas loin de la surface et qui donne envie de faire mille choses utiles, de trouver du sens". Le pari est réussi.

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Sortie belge prévue le 6 janvier.



Photographie

## Des arbres, des mers

Une exposition à deux niveaux. Un premier consacré aux mers du monde. Le second aux arbres rencontrés sur différents continents durant vingt ans. Marie-Françoise Plissart prend racine au Botanique. Entre les mers et les ciels, les arbres font du lien.

**Première œuvre** : le Parc Royal de Bruxelles. On découvre les lieux en observant la composition dans son entièreté, c'est-à-dire les neuf photos moyen format assemblées pour former un carré. On en regardant chaque tirage composant le tableau général, là où se trouvent les détails. Le regard circule et apprécie la promenade. On y voit les bords du large bassin d'eau tracer la ligne de l'horizon. Au-dessus de cette ligne, des amis assis discutent, des arbres se déploient dans le ciel bruxellois. Au-dessous, le reflet des arbres et des lumières de la nuit dans l'eau du bassin. Les visages flous et les mouvements visibles des corps racontent les longs temps de pose. La photographie nous offre à voir la lenteur.

ses propres marines. Au rez-de-chaussée de cette exposition, le même principe de la photographie-gigogne se répète au long d'une douzaine d'œuvres. Les prises de vues de différents littoraux sont recadrées sur écran avant d'aboutir à une composition finale. Pourquoi composer ? Deux arguments sont avancés par l'artiste : "Ce travail est le résultat de recherches menées pour l'installation artistique de la station de métro Parc à Bruxelles en 2018. Aux murs : des carrelages de 80 centimètres sur 80." C'est donc en partie le format du support qui justifie l'utilisation d'assemblages d'images carrées. Deuxième argument : le plaisir. "Cette technique offre beaucoup de libertés. Et puis ça me plaît de monter les images sur l'ordinateur."

### Vertical

Ici, dans cet espace appelé "Arbor", la verticalité est mise à l'honneur. Les arbres font le lien entre les mers et les ciels. "Voilà comment tout ça se réunit", souligne l'artiste. Le parcours, fait de photos toujours en noir et blanc, retrace les rencontres de la photographe avec la nature. "L'action des photographes est toujours d'amputer les arbres", raconte-t-elle, décidée à les valoriser. Un jour, un élagueur lui apprit que le plus grand réseau n'était pas les mers mais les arbres, capables de tirer leurs racines jusqu'au littoral. Ces sujets végétaux, capturés aux quatre coins du globe, ont pour particularité d'avoir suscité l'intérêt des hommes. En Chine, certains entourent une maison. À Londres, un poète cerclé un frêne des stèles d'un cimetière. À Calcutta, les ramifications d'un arbre sont "dirigées" pour dessiner un sentier de promenade...

Un jour, un élagueur lui apprit que le plus grand réseau n'était pas les mers mais les arbres, capables de tirer leurs racines jusqu'au littoral.

### Horizontal

D'autres œuvres, dans cette sélection appelée "Aqua (mers)", procurent des sensations. Le Cap Blanc Nez et ses mouettes, par exemple. Le vent souffle. Ou le fracas des vagues de Bretagne. La mer de Chine, de Tasmanie, du Royaume-Uni... Pendant une douzaine d'années, Marie-Françoise Plissart a tourné son objectif vers la mer, fascinée par les valeurs plastiques et par l'espace de circulation qu'elle incarne. Elle raconte ici son voyage sur les cinq continents à la recherche de

### "Speaking in tongues"

"Speaking in tongues" désigne en anglais l'utilisation d'une langue inconnue créée à partir de sonorités familières. Ce titre d'exposition fait écho à la façon dont six jeunes photographes issus de l'école "Le 75" envisagent leur travail collectif. La démarche n'est pas banale : "On pioche dans les images de chacun et on regarde comment elles vivent ensemble, expliquent-ils. C'est pendant cette sélection qu'un travail singulier est né." La Grotte, du nom de leur collectif, dissout la notion d'auteur et participe, par associations visuelles, à la création d'un nouveau langage. Une langue qu'aucun Assimil n'enseigne mais dans laquelle il faut plonger pour en comprendre les subtilités. À voir jusqu'au 3 janvier à l'espace Galerie du Botanique.



Parc Royal © Marie-Françoise Plissart

### Brut

Dans un espace obscur, les images animées de "Aqua (fleuve Congo)" défilent. 45 minutes de film tournées sur une rive du fleuve Congo à Kinshasa en 2003. Les autorisations de filmer ont été délivrées mais elles cadencassent le temps d'enregistrement : trois quarts d'heure, pas plus. Dans ces conditions, comment concilier intention documentaire et exigences administratives ? La production est un défilé d'images captées à la vitesse de la baleinière sur laquelle est posé le trépied de la caméra. Les images et le son ne sont pas montés, retravaillés ou post-produits. Finalement, plus que le contenu, c'est peut-être la contrainte qui fait l'intérêt du

film. Ce travail sans chichis contraste en tout cas avec "Arbor". Plus encore avec la très élaborée série "Aqua (mers)". Dans ces marines, Marie-Françoise Plissart offre aux yeux de ses promeneurs d'image en image, du détail au général d'une même composition. Des œuvres dont le tout est supérieur à la somme de leurs parties.

// MATHIEU CORNÉLIS

>> Plus d'infos : **Aqua Arbor** • Marie-Françoise Plissart • jusqu'au 31 janvier du mercredi au dimanche de 12 à 20h • de 3,50 à 5,50 EUR • Botanique, rue Royale 236 à 1210 Bruxelles • 02/218.37.32 ou [www.botanique.be](http://www.botanique.be)

Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général



## 2015, année d'orientations politiques majeures et de mobilisations

Une année s'achève déjà. Comment la qualifier ? Que retenir de l'année 2015 sur le plan des soins de santé ? Deux grands fils conducteurs la parcourent : des orientations politiques majeures, lourdes de conséquences et de perspectives, et de nombreuses actions de mobilisation de la Mutualité chrétienne pour des soins de qualité accessibles à tous.

### Des décisions politiques majeures

Le gouvernement fédéral a concrétisé en 2015 un certain nombre d'orientations politiques qui auront des impacts majeurs sur la sécurité sociale et l'organisation des soins. Elles comportent un certain nombre de risques mais aussi de perspectives. Passons-les en revue.

• **La sécurité sociale mise à contribution**  
Le "fameux" *tax-shift*, décidé durant l'été, a des conséquences négatives sur la sécurité sociale : baisse des recettes en raison des réductions des cotisations patronales et économies importantes imposées du côté des dépenses. Les budgets des soins de santé 2015 et 2016 sont mis à la diète et risquent de devenir déficitaires. Nous craignons que les patients en pâtissent et ne paient la facture.

### • De grosses économies imposées aux mutualités

La Ministre fédérale de la Santé avait annoncé vouloir conclure un pacte avec les mutualités pour un plan pluriannuel de gestion. Or, cet été, le gouvernement décide d'amputer de 10 % le budget octroyé aux mutualités, soit une perte de 100 millions d'euros en trois ans pour gérer l'assurance obligatoire ! Comment assurer un service de qualité aux membres et mener à bien toutes nos missions avec une telle contrainte financière ? La réorganisation est forcée.

### • Le tiers payant social obligatoire et informatisé est lancé

La facturation électronique s'étend progressivement à l'ensemble des prestataires de soins (hôpitaux, infirmiers, laboratoires...). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les médecins généralistes peuvent à leur tour facturer de manière électronique (auprès des mutualités) les consultations pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). Fini le papier. Une nouvelle ère débute. Elle implique aussi plus de transparence sur le coût des soins à l'égard des patients et des mutualités.

### • Le partage des données médicales

Sous le vocable "e-Santé", le gouvernement fédéral a lancé 20 chantiers pour favoriser l'accès aux données médicales de manière informatisée. L'ambition est de faciliter le partage des données entre prestataires de soins. Un plus pour le patient, la qualité et l'efficacité des soins. Les changements organisationnels pour les prestataires, les mutualités et les patients seront très importants. La concertation, l'écoute et le temps seront des clefs de réussite de ce programme ambitieux.

### • Le transfert des compétences s'organise

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les Régions sont compétentes pour de nouvelles matières venant de l'État fédéral : maisons de repos et de soins, services de réhabilitation, soins psychiatriques, médecine de 1<sup>ère</sup> ligne... Chaque Région doit mettre en place ses propres structures de gestion. La Wallonie vient de créer l'Aviq, l'agence pour une vie de qualité. Les mutualités en seront co-gestionnaires avec d'autres acteurs politiques et sociaux, sur le mode paritaire. En Région bruxelloise, rien n'est encore finalisé. En Flandre, le pouvoir politique s'oriente vers un modèle étatique et administratif. La question est de savoir comment, avec cette diversité, garantir un minimum de cohérence et de coordination entre les Régions et avec le niveau fédéral ?

### La Mutualité chrétienne se mobilise

L'année 2015 a été particulièrement riche en activités, enquêtes et mobilisations pour que les soins de santé de qualité soient accessibles à tous.

### • Une grande enquête dans les soins de santé

Plus de 52.000 personnes ont répondu à l'enquête lancée par la MC au début de l'année. Principales conclusions : les patients sont demandeurs de plus d'informations et veulent être acteurs de leur santé. En matière d'hospitalisation, plus de 85 % ne comprennent pas pourquoi le montant payé au médecin diffère selon le type de chambre. Ces enseignements parmi d'autres guideront nos actions et revendications politiques.

### • Un front intermutualiste contre le marché de la santé

Le projet d'accord transatlantique entre les États-Unis et l'Europe menace clairement notre système de soins de santé. Face à ces risques de libéralisation, le collège intermutualiste (CIN) s'est mobilisé. Il exige que les soins de santé soient exclus du Traité. Cette mobilisation forte devra se poursuivre car un accord est à craindre en 2016.

### • Se mobiliser contre les suppléments d'honoraires à l'hôpital

Avec son 11<sup>e</sup> baromètre hospitalier publié en novembre, la MC a, une nouvelle fois, dénoncé les risques d'une médecine duale. En effet, les suppléments d'honoraires en chambre à un lit s'envolent. Ce système n'est pas tenable et il introduit une privatisation larvée des soins. C'est un combat essentiel qui nécessitera la mobilisation de l'opinion publique car limiter les suppléments d'honoraires n'est pas une priorité gouvernementale.

### • Reconnaître l'aidant proche

La reconnaissance de l'aidant proche par un statut légal est essentielle. Il s'agit de maintenir les droits sociaux des aidants et de leur permettre d'adapter leur temps de travail grâce à des dispositifs spécifiques. Avec d'autres associations et ses mouvements partenaires, la MC mène campagne pour que ce statut ne reste pas une coquille vide et pour que les aidants soient pris en considération. Ce combat se poursuivra en 2016.

### • Promouvoir la protection sociale pour tous

En avril, la MC s'est jointe à la campagne nationale regroupant tous les syndicats, les principales mutualités et la coupole CNCN-11.11.11. pour que la protection sociale soit une priorité dans tous les pays du monde (lire en page 10). Les politiques d'austérité menées actuellement renforcent le sens de cette campagne qui se poursuivra en 2016.

**2015 fut une année chargée d'émotions mais aussi de grands changements. En sécurité sociale, dans les soins de santé, certaines orientations politiques pourraient entraîner un réel recul de la protection sociale et de l'accès aux soins. Plus que jamais, la MC se mobilisera pour que la solidarité reste un principe fondateur.**

## ça se passe

### // Récit de vie

De janvier à juin 2016, 11 mardis de 13h à 15h, les Consultations spécialisées en histoire de vie de l'UCL organisent une formation théorique sur le récit de vie. Les participants sont invités à construire un récit de vie sur la problématique qu'ils souhaitent interroger.

Prix : 265 EUR

Lieu : rue Paulin Ladeuze 7 à 1348 Louvain-la-Neuve  
Infos : 0472/73.23.22 • <http://www.uclouvain.be>

### // Conscience du mouvement

Les samedi 2 et dimanche 3 janvier, l'ASBL Musique organise un atelier de conscience du mouvement, donné par des musiciens professionnels.

Prix : 65 EUR

Lieu : rue Des Maraîchers 31 à 4020 Liège  
Infos : 0495/45.30.11 • [www.musiqueenmouvement.be](http://www.musiqueenmouvement.be)

### // Comprendre l'Orient

Le jeudi 7 janvier à 20h15, les Grandes conférences liégeoises accueillent le journaliste et politologue Antoine Sfeir pour la conférence "Cet orient si compliqué, comment le comprendre ?"

Prix : 10 EUR (étudiants et chômeurs : 6 EUR)

Lieu : Palais des Congrès à 4000 Liège  
Infos : 04/221.93.69 • [www.gclg.be](http://www.gclg.be)

### // Les prémisses du conjugal

Le vendredi 8 janvier, dans le cadre des vendredis midis de l'unité couple, le Centre Chapelle-aux-Champs accueille Martine Goffin pour une conférence sur le couple, à partir du film "Les garçons et Guillaume, à table !"

Prix : 10 EUR (étudiants et chômeurs : gratuit)

Lieu : clos Chapelle-aux-Champs 30 à 1200 Bruxelles  
Infos : 02/764.30.73 • <http://chappelle-aux-champs.be>

### // Café pluriconvictionnel

Le mardi 12 janvier de 19h30 à 21h30 se tiendra un café pluriconvictionnel sur le thème "Quelle vision avez-vous du souci de l'autre ?"

Lieu : quai de la Haine 3 à 7140 Morlanwelz

Infos : [www.cafetheo.canalblog.com](http://www.cafetheo.canalblog.com)

### // Débats entre ados

Le mardi 12 janvier de 9h30 à 12h30, le Centre local de promotion de la santé de Mons-Soignies et le Service de promotion de la santé de la MC invitent à la présentation de l'outil "Et toi, t'en penses quoi ?" Débats entre ados", qui vise à favoriser l'esprit critique des jeunes de 14 à 18 ans, à propos des thématiques de santé et de bien-être.

Lieu : Rue de la Loi 30 à 7100 La Louvière

Infos : 064/84.25.25 • [www.cpls-mons-soignies.be](http://www.cpls-mons-soignies.be)

### // Les sucres

Le lundi 18 janvier de 14h à 16h, l'Infor famille éducation permanente organise une conférence sur le thème "Sucres : amis ou ennemis ? Comment les choisir et les utiliser pour une bonne santé ?"

Prix : 3 EUR

Lieu : en Feronstrée 129 à 4000 Liège  
Infos : 04/222.45.86 • [www.inforfamille.be](http://www.inforfamille.be)

### // Informatique et handicap

Entre le 19 janvier et le 15 juin, du mardi au jeudi de 10h à 15h, l'ASBL CTV médias propose une formation à l'informatique pour personnes handicapées.

Lieu : rue au bois 365b à 1150 Bruxelles

Infos : 02/735.22.77 • [www.ctv.be](http://www.ctv.be)

### // Accompagner le deuil

Les samedi 19 et 26 janvier de 9h30 à 16h30, l'ASBL Sarah donne une formation intitulée "Traverser le traumatisme du deuil".

Prix : 150 EUR

Lieu : bd Drion 1 à 6000 Charleroi

Infos : 071/37.49.32 • [www.sarahformations.be](http://www.sarahformations.be)

### // Mixité à l'école

Le jeudi 21 janvier, l'ASBL Amazone convie à un colloque sur le thème : "Filles et garçons avec une même équipe ? La mixité à l'école, dans les sports et loisirs des jeunes".

Lieu : Standard de Liège, Rue de la Centrale 2 à 4000 Liège

Infos : 02/229.38.00 • [www.amazone.be](http://www.amazone.be)

### // Burn-out

Les vendredis 22 et 29 janvier de 9h30 à 16h30, la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente organise une formation sur le thème "Le burn-out et moi : autodiagnostic et prévention"

Prix : 120 EUR (réductions possibles)

Lieu : rue de la fontaine 2 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/511.25.87 • <http://ligue-enseignement.be>

### // Psychotraumatismes

Les jeudis 21 janvier, 18 février, 24 mars, 28 avril et 26 mai de 20h à 22h, le Centre Chapelle-aux-champs, l'ASBL Trames et l'UCL organisent un cycle de conférences sur les psychotraumatismes. La séance du 21 janvier se consacre à "La fonction psychique du témoignage pour les survivants de violences extrêmes".

Prix : 10 EUR (étudiants et chômeurs : 5 EUR)

Lieu : Clos Chapelle-aux-Champs 30 à 1200 Bruxelles  
Infos : 02/764.39.45 • <http://chappelle-aux-champs.be>

### // Déficience visuelle et emploi

Les mercredis 27 janvier, 24 février et 23 mars de 9h à 13h, la Fondation 1 see organise un cycle d'accompagnement à l'insertion professionnelle destinée aux personnes déficientes visuelles.

Prix : 25 EUR pour les 3 séances

Lieu : avenue Louise 50 à 1000 Bruxelles  
Infos : 0495/32.09.28 • [www.fondation1see.be](http://www.fondation1see.be)

### // Maisons de retraite

Le mardi 26 janvier de 17h à 19h, l'ASBL Le progrès convie Philippe Defeyt pour un débat sur le thème "Les maisons de retraite, un marché juteux ?"

Prix libre

Lieu : rue Jules Destrée 11 à 6020 Dampremy  
Infos : 071/30.39.12 • [www.acij.be](http://www.acij.be)

### // Environnement

Le vendredi 29 janvier se tiendra l'université de la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Ateliers et conférences autour du thème "La planète à cœur. Quel sens donner à nos engagements ?"

Prix : 35 EUR (réductions possibles)

Lieu : Palais des congrès, pl. d'Armes à 5000 Namur  
Infos : 081/39.07.50 • [www.iew.be](http://www.iew.be)

### // Au nom de l'Humanité

Le jeudi 4 février de 14 à 16h, l'ASB Repér'âges invite Riccardo Petrella pour une conférence autour de son livre "Au nom de l'humanité. L'audace mondiale".

Prix : 5 EUR

Lieu : salle paroissiale, av. van de Walle 38 à 1342 Limelette

Infos : 0470/07.34.75 • [www.paroissesaintgery.be](http://www.paroissesaintgery.be)

### // De la discrimination à l'inclusion

Le vendredi 5 février de 9h à 16h, le Fonds Houtman convie à un colloque sur le thème "De la discrimination à l'inclusion - Des outils pour les milieux scolaires".

Prix : 10 EUR

Lieu : Cité Miroir, place X. Neujean à 4000 Liège  
Infos : 02/543.11.71 • <http://fonds-houtman.be>